

# JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION  
à La Haye, sur le no 75.  
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
ANNONCES.  
Chez M. van Weelden, libraire, sur le  
et chez les Messieurs Boorman, li-  
braires, dans le Polder, à La Haye.  
Les lettres et paquets doivent être  
envoyés à la direction franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT  
PAR TRIMESTRE.  
La Haye, 1.75 — Payables  
à la province. — 8 — d'avance.  
COUT DES INSERTIONS.  
Les premières 5 lignes à 1.50 (timbre  
compris) et 20 cts. par ligne en sus.

LA HAYE, LE 21 JUILLET.

Nous continuons depuis deux jours à donner en brochure  
à nos abonnés de l'intérieur, la publication  
du dernier écrit de M. de Girardin intitulé *Journal d'un  
journaliste au secret*.

### REVUE POLITIQUE.

Nous avons reçu aujourd'hui par voie extraordinaire des  
nouvelles graves de l'Irlande que nous nous sommes empressés  
de publier dans notre bulletin du matin. La ville et le comté  
de Dublin, ceux de Cork et une partie du comté de Waterford  
ont été déclarés en état de troubles, par suite de symptômes  
de révolte qui ont eu lieu sur plusieurs points du pays.  
Les inquiétudes ont produit une baisse sensible à la  
Bourse de Londres du 19. Nous renvoyons nos lecteurs à la  
correspondance particulière que nous publions plus loin.

Constantinople est en émoi par suite des nouvelles de Bucha-  
rest. Le divan ne sait quel parti prendre. Les agents russes près  
de la Porte prétendent ne pouvoir donner d'instructions, étant  
pris eux-mêmes au dépourvu. Si les Russes agissent sans en avoir  
préalablement référé au sultan, celui-ci se bornera à des pro-  
testations. On craint que la Bulgarie, la Serbie, la Bosnie, la  
Moldavie ne suivent l'exemple de la Valachie. Kismet Pacha,  
ministre du commerce, a été nommé ambassadeur à Londres, en  
remplacement du prince Callimaki. Suleiman Pacha, ci-devant  
ambassadeur à Paris, a été nommé ministre du commerce.

Contrairement à toutes les prévisions, un nouveau ministère  
vient de se former à Athènes; il est ainsi composé: M. Condu-  
riotti, président du conseil, et M. Rodios, ministre des affaires  
militaires ou de la guerre, ont gardé leur poste, et MM. leurs  
collègues Krestoutsis, Bossios, Minoalais et Cristacopoulos sont  
remplacés par M. Benizelos Riefos, simple citoyen, à l'intérieur;  
M. T. Colocotronis, député, aux affaires extérieures; M. Tazzi  
Manghina, député, aux finances; M. Anastase Mavromichalis,  
député, à l'instruction et au culte; M. Rallis, avocat et profes-  
seur à l'Université, à la justice.

On dit qu'il y a un ministère de fusion composé de trois par-  
tis, car on soutient que MM. Conduriotti et Mavromichalis ap-  
partiennent à ce qu'on appelle le parti français; MM. Riefos et  
Manghina à la nuance anglaise, et MM. Rodios, Colocotronis et  
Rallis à la nuance russe.

Nous avons des nouvelles de la Moldavie et de la Valachie du  
19. On mande à cette date, de Bucharest, que le consul im-  
périal de Kotzebue, a adressé de Fokschanj une lettre  
au ministre des affaires étrangères dans laquelle il lui annonce l'arrivée des  
troupes russes dans la Moldavie, et lui fait entrevoir tous les  
malheurs qui fondraient sur le pays, si le prince Bibesco n'était  
pas réintégré dans son gouvernement, et si on ne reconqu Coast  
aux innovations dont il a été question ces jours-ci. C'est par la  
voie légale, dit le consul, qu'il faut parvenir à introduire les  
améliorations que l'intérêt véritable du pays exige.

On ne croit pas, ajoute le correspondant de Bucharest, que  
cette lettre ait le résultat qu'on en attend. Le métropolitain se  
trouve entièrement au pouvoir du gouvernement provisoire qui,  
entouré de 300 hommes de milice, s'est déclaré en permanence.  
Les commissaires envoyés dans les différents districts pour sou-  
lever les paysans rencontrent de la résistance.  
Bucharest est tranquille, plusieurs membres du gouvernement  
ont disparu se sont éloignés.

Une lettre de Jassy du 10 juillet adressée à la *Gazette de*  
*France* annonce l'entrée des troupes russes dans cette ville,  
le commandement du général en chef Duhamel.  
Le correspondant de Londres annonce que le cabinet de Berlin a  
ratifié la convention arrêtée à Malmebury l'Allemagne et le  
Danemark. Les généraux commandant les deux armées ont dû,  
pour notifier officiellement leurs troupes la sus-  
dite convention, M. le comte Pourtalès avait porté lui-  
même le projet de cette convention; il était suivi de  
près par un employé supérieur du ministère des affaires étran-  
gères de Suède, dépêché par son gouvernement pour hâter la  
ratification. Une lettre de Berlin, que le *Spezialer* dit avoir  
écrite par cet employé se préparait à quitter cette ca-  
pitale pour aller à Malmebury, porteur d'une solution satisfai-  
sante. Cette même lettre ajoute que les instructions de lord Pal-  
merston au ministre britannique à Berlin n'y ont pas peu con-  
tribué.

La majorité de l'Assemblée nationale de France a compris,  
comme le général Cavaignac, que dans les nominations à faire,  
il faut se garder de tout ce qui pourrait prêter à des interpré-  
tations de réaction, erronées sans doute, mais possibles dans les  
circonstances actuelles. Malgré les efforts de la réunion de la  
gauche Poitiers, M. Lacrosse n'a pu parvenir à la présidence de  
l'Assemblée, en remplacement de M. Marie, devenu ministre  
de la justice. M. Marast a porté par les réunions du Palais na-  
tional et de l'Institut. L'a emporté, au second tour de scrutin,  
de 70 voix sur son concurrent. Il a donc été proclamé pré-

sident de la République. M. Marast a permis au chef du pouvoir  
exécutif d'organiser l'administration de la ville de Paris,  
Serrès a eu l'intention; il a rétabli la préfecture de la  
ville de Paris, confiée aux fonctions à M. Trouvé-Chauvel, aupa-  
ché par le chef de police. C'est, écrit-on de Paris, un excellent  
homme, et M. Trouvé-Chauvel est un homme bon et éclairé. C'est  
à Paris de décider si le chef de police doit être purgé la police de  
Paris de tous les éléments qui empêchent un ferment de dé-  
mocratie.  
M. Ducoux a été appelé à la préfecture de police, s'est  
acquitté avec énergie et un habileté à laquelle tous les  
amis de l'ordre ont rendu hommage, de la difficile mission qui lui

avait été confiée par le général Cavaignac, d'opérer le désarme-  
ment, et de rétablir l'ordre dans une partie de la banlieue de la  
capitale. Tout fait espérer que M. Ducoux suivra, à la préfec-  
ture de police, les errements de son prédécesseur.

Nous avons dit hier que la confédération germanique et le  
gouvernement badois ont adressé à la confédération suisse des  
notes pour se plaindre de la tolérance accordée à MM. Hecker,  
Heinze et autres chefs républicains, dans les cantons de Bâle,  
Schaffhouse et Thurgovie, pour augmenter et organiser les ba-  
tailions avec lesquels ils envahissent le grand-duché. Les deux  
notes demandaient l'éloignement de ces chefs de la frontière  
d'Allemagne, et priaient la diète fédérale d'envoyer aux  
gouvernements cantonaux de dissuader et de désarmer les dits  
bataillons.

La diète s'est occupée de cette affaire pendant les séances des  
13 et 14 juillet. Après une longue discussion, elle a repoussé  
la proposition faite par Genève, et elle a demandé de passer à  
l'ordre du jour sur les réclamations du gouvernement badois,  
et de la confédération germanique. Puis, elle a décidé qu'une  
commission de cinq membres serait chargée d'examiner cette  
affaire, et que le directoire inviterait les cantons à prendre des  
mesures sur l'état réel des choses dans la circonscrip-  
tion de leur territoire respectif.

Les nouvelles qui nous parviennent d'Italie sont comme tou-  
jours, fort contradictoires. D'après les feuilles italiennes, les  
Autrichiens auraient constamment le dessous; ce qui leur serait  
encore arrivé dans une récente occasion, dirigée contre eux  
par le général Ferrari, d'après les ordres arrivés de Venise. Et  
voyez ici la contradiction. Ces mêmes journaux ajoutent que  
malgré ces succès, le général Weller a ordonné la retraite, à cause  
des renforts reçus par l'ennemi, et que ses troupes ont failli le  
lapper à Chioggia. Les journaux de Verone renferment des  
nouvelles d'une tout autre nature.

L'assemblée nationale de Francfort a adopté, le 19 de ce mois,  
les conclusions du rapport de la commission internationale sur  
les affaires du Limbourg. Les conclusions de ce rapport sont que  
cette province doit être disjointe de la Hollande et gouvernée  
séparément comme Etat germanique, la loi fondamentale des  
Pays-Bas étant inconciliable avec la constitution fédérale de  
l'Allemagne. Quant à la question de la dette, le rapport déclare  
qu'elle n'est pas de la compétence de l'assemblée, mais que le  
pouvoir central sera invité à s'interposer pour amener un arran-  
gement amiable sur ce point, arrangement qui devrait être ra-  
tifié par le parlement.

Le *Journal du Limbourg* qui ignorait encore l'adoption de  
ces conclusions par l'assemblée nationale, fait des réflexions dont  
nous reproduisons les suivantes:

Ces conclusions de la commission, en ce qui concerne la séparation,  
sont parfaitement d'accord avec ce que nous a dit M. de Scherpenzeel le  
17 juin dernier, alors que nous étions à Francfort; mais elles sont contrai-  
res à l'opinion qu'ont bien voulu nous faire connaître plusieurs autres  
membres éminents de l'assemblée. De l'avis de ceux-ci, l'assemblée de  
Francfort n'a pas à s'occuper de l'administration intérieure du Limbourg,  
du moment que les lois et décisions de ce gouvernement fédéral y sont exécutées.  
Et par rapport à la dette, ces mêmes députés pensaient que le parle-  
ment allemand n'avait pas à s'en mêler, que c'était une affaire de ménage  
à liquider entre les parties intéressées.

Les conclusions de la commission, qui a fort bien pu agir sous certaines  
influences, rencontreront donc des adversaires dans l'assemblée, et la dé-  
cision de celle-ci pourra fort bien être complètement contraire aux conclu-  
sions du rapport. A Paris, nous avons vu dernièrement une commission de  
18 membres se prononcer à la majorité de 15 voix pour la mise en accusa-  
tion de Louis Blanc, et l'assemblée nationale a rejeté cette décision à une  
immense majorité. Nous avons quelques raisons de croire qu'il pourrait  
bien en être de même à Francfort, surtout en ce qui concerne la question  
de la dette.

On peut donc encore espérer que le Limbourg ne tombera pas dans l'abî-  
me creusé sous ses pas par quelques hommes qui ont passionnément jugé  
la position du pays. Maastricht et Venlo, dont la ruine serait consommée  
par leur isolement du reste de la province, ne doivent pas encore s'alarmer.  
C'est vendredi prochain que la discussion sera ouverte dans le parlement  
allemand sur cette grave question. Jusque-là, rien n'est à préjuger. Cepen-  
dant la position est périlleuse, on ne doit pas se le dissimuler. Tous nos  
fabricants peuvent avoir de justes appréhensions sur leur position, car si la  
séparation s'opérait, ils perdraient leur débouché le plus important, la Hol-  
lande, où leurs produits ne seraient plus admis que sur le pied des produits  
de l'industrie allemande.

Le *Journal du Limbourg* dit, en terminant, que la faute en est  
au gouvernement; que si celui-ci avait présenté, il y a deux  
mois, un projet de loi demandant l'abolition complète des im-  
pôts qui frappent la morture, l'habillage, le combustible et les  
domestiques de ferme, et leur remplacement par l'élevation de  
l'impôt foncier, une réaction se serait opérée dans la province,  
et que la séparation n'aurait pas été demandée à Francfort.

Nous publions ci-après la correspondance entre l'envoyé  
néerlandais à Francfort, M. von Scherff, et M. le baron van  
Scherpenzeel-Heusch, député du Limbourg au parlement  
allemand.

#### I. Missive de M. von Scherff à M. van Scherpenzeel.

Francfort, 12 juillet 1848.  
Monsieur, aujourd'hui m'est parvenue une copie litho-  
graphiée que vous avez adressée sous la date du 29 juin, aux électeurs de la  
ville de Ruremonde, et dans laquelle se trouve entre autres la phrase  
suivante:  
«Car le gouvernement néerlandais, à l'aide de ses agents diplomatiques,  
avait répandu ici le bruit que le Limbourg est opposé à la séparation, et  
que c'est seulement la canaille qui a fait les élections.»  
En ma qualité de chef de la mission néerlandaise en cette ville, j'ai  
l'honneur de vous inviter à vouloir bien, le plus tôt possible, me répondre par  
écrit, si vous vous êtes effectivement servi de cette expression dans la lettre  
en question, et dans ce cas, si vous auriez pu désigner le membre de la mis-  
sion néerlandaise en cette ville qui s'est permis de s'en servir. Je saurais  
alors prendre les mesures en conséquence, etc.

#### II. Le même au même.

Francfort, 14 juillet 1848.  
Monsieur, n'ayant pas reçu jusqu'à ce moment votre réponse à la lettre  
que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 12 de ce mois, je vous réitère  
la prière de m'en faire parvenir au plus tôt. Si elle ne m'était pas parvenue  
dans la journée de dimanche, je dois supposer que vous vous  
êtes effectivement servi, dans la lettre adressée par vous, le 29 juin der-  
nier, aux électeurs de Ruremonde, de l'expression inconvenante sur la-  
quelle je vous ai déjà demandé une explication dans ma précédente lettre, sans  
que vous ayez à ce jour désigné la personne de la mission néerlandaise  
qui aurait tenu ces propos. Je saurais régler ma conduite en consé-  
quence, etc.

#### III. Missive de M. von Scherff à M. van Scherpenzeel.

Monsieur le ministre,  
J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 11 juillet 1848,  
qui m'a fait publier une circulaire lithographiée, dans laquelle je n'ai pu  
ni fait aucune allusion à la mission néerlandaise à Francfort, ni  
à la province de Limbourg. Que si pareille démarche a eu lieu et que, dans la  
désapprobation formelle. Il se pourrait qu'il y ait eu, à l'occasion,  
j'ai fait usage du mot diplomatique; mais alors je n'aurais pas employé  
qu'en thèse générale comme pour désigner le misérable moyen employé à  
Francfort des feuilles pareilles à l'*Aviso de la Meuse*, etc. etc. Mon in-  
sistance n'a été évidemment de dire quelque chose d'offensant pour les mem-  
bres du corps diplomatique néerlandais de Francfort, qu'au contraire l'es-  
time tout particulièrement Agréer, etc.

#### IV. Missive de M. van Scherpenzeel à M. von Scherff.

Francfort, 15 juillet.  
Monsieur, dans votre lettre, portant la date d'hier, et que j'ai reçue au-  
jourd'hui je vois avec plaisir que vous n'avez nullement l'intention de  
dire quelque chose d'offensant pour les membres du corps diplomatique  
néerlandais de Francfort, pour lesquels au contraire vous ressentez une  
estime toute particulière.  
Cependant, la phrase employée dans votre lettre aux électeurs de Rure-  
monde paraît former un contraste avec l'assurance que vous venez de me  
donner. Elle prête aux membres de la mission néerlandaise une expression in-  
convenante dont aucun d'eux ne s'est servi.

Je me vois donc obligé de vous prier de nouveau, Monsieur, de me faire  
parvenir par écrit la déclaration, qu'on en a membre de la mission néer-  
landaise à Francfort ne s'est, que vous sachiez, servie de l'expression « que  
c'est seulement la canaille qui a fait les élections.»  
Quant à l'expression contenue dans la lettre que vous m'avez adressée,  
savoir: « Je n'ai voulu l'employer (le mot diplomatique), qu'en thèse gé-  
nérale, comme pour désigner le misérable moyen employé à Francfort  
des feuilles pareilles à l'*Aviso de la Meuse*, etc. » Je vous répondrai que  
non seulement l'envoi de cette feuille, mais même son existence m'est  
inconnue. Agréer, etc.

#### V. Missive de M. van Scherpenzeel Heusch à M. von Scherff.

Francfort, 15 juillet.  
Monsieur le ministre, c'est avec bien du plaisir que je m'empresse de  
vous faire, par la présente, la déclaration que je crois messieurs les membres  
officiels de la légation néerlandaise de Francfort incapables d'avoir émis  
ce que c'est la canaille qui dans le Limbourg a élu les députés à l'Assemblée  
nationale allemande, terme qui, selon votre assertion, Monsieur, se trouve  
dans une circulaire lithographiée à l'émission de laquelle je suis entière-  
ment étranger.  
Je répète ce que j'ai eu l'honneur de vous dire déjà, que si dans une  
lettre particulière, je me suis servi du mot diplomatique, c'est que j'en dis-  
tingués deux; savoir: la diplomatie officielle et la diplomatie non-officielle,  
et c'est à cette dernière que j'ai attribué l'envoi du dégoûtant journal *Aviso*  
de la Meuse, dont entre autres Monsieur le président de l'Assemblée nationale  
a reçu des exemplaires, qu'il voudra bien vous communiquer à votre de-  
mande. Agréer, etc.

Le conseil des ministres, ainsi que les jours précédents, s'est  
encore assemblé hier soir, et s'est également prolongé jus-  
qu'à une heure très avancée.

Aujourd'hui, à midi, le conseil des ministres s'est réuni de  
nouveau.

Le Roi, par arrêté du 13 de ce mois a conféré la croix de  
chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais à M. van Romondt,  
directeur des possessions néerlandaises à St-Martin.

Un avis de la chambre des comptes, en date du 20 courant,  
porte à la connaissance du public qu'en exécution de l'arrêté  
royal qui ordonnait le retrait des billets de papier-monnaie au  
titre de 100 et de 500 fl., il a été transféré à ce collège pour une  
somme de 1,150,000 fl. en semblables billets, ce qui, ajouté au  
chiffre du dernier avis, porte le total des billets retirés à  
18,189,000 fl. Tous ces billets ont été rendus impropres à la  
circulation et ils resteront déposés à la chambre des comptes  
jusqu'à l'époque de leur entier anéantissement, conformément  
à l'art. 7 de la loi du 13 décembre 1844.

Sir Elliot, secrétaire de la légation britannique près la cour  
des Pays-Bas, nommé en remplacement de M. Howard, et ve-  
nant de St-Petersbourg, et le capitaine Elliot, venant de Lon-  
dres, sont arrivés en cette ville et descendus à l'*Hôtel de Bellevue*.

Le gouvernement ottoman a décrété que les navires étran-  
gers venant de Grèce en Turquie et porteurs d'une patente de  
santé délivrée par les autorités grecques, devront faire viser  
cette patente ou par leurs propres consuls en Grèce, ou par un  
consul étranger, ou par le consul ottoman; faute d'avoir rem-  
pli cette formalité, lesdits navires seront astreints à une quar-  
rantaine de 21 jours à leur arrivée dans les ports de Turquie.

(CORR. PARTIC. DE JOURNAL DE LA HAYE.)  
LONDRES, 19 JUILLET. — On a reçu, aujourd'hui, de graves nouvelles  
d'Irlande. A la suite des symptômes sérieux d'agitation qui ont eu lieu sur  
plusieurs points du pays, le lord-lieutenant a convoqué le conseil privé et  
il a été décidé de proclamer en état de troubles la ville et le comté de Dublin,  
la ville et le comté de Cork et une partie du comté de Waterford. Le lord-  
lieutenant a cru devoir ajourner son départ pour Londres.  
On fit dans une lettre de Waterford du 17. Hier, M. Meagher et M.  
Dehenny se sont rendus à Stievenon où a eu lieu un meeting de 50,000  
personnes. Après avoir harangué cette multitude, ils ont été accompagnés  
par des milliers de personnes jusqu'à Waterford. Des clubs de Carrick-on-  
Suir, au nombre de 1200 hommes, marchaient en tête du cortège en ordre  
de bataille.  
Ce matin trois chefs de clubs ont été arrêtés. Le rev. M. Byrne, prêtre ca-  
tholique, a également été arrêté. A peine cette nouvelle a-t-elle été connue e

elle que la foule s'est portée à la prison et a délivré tous les prisonniers. Les portes de la prison n'ont pas été ouvertes; bien leur en a pris. La faible garnison de Carrick aurait été écrasée si elle avait tenté de résister.

Lundi, la reine et le prince Albert ont rendu visite au comte, et à la comtesse de Newilly à Clarendon.

Le Times dit que le but du voyage de lord Clarendon à Londres est de débattre avec le gouvernement sur la situation alarmante de l'Irlande, et d'insister sur l'urgence de mesures énergiques pour comprimer les tentatives d'insurrection.

Après une assez vive agitation reglée à Birmingham par suite d'un rassemblement d'un grand nombre d'ouvriers employés dans une des principales manufactures de la ville, et de leur remplacement par des ouvriers français. On craignait une collision.

La reine et le prince Albert ont honoré hier de leur présence la représentation du théâtre de Sa Majesté (4<sup>e</sup> théâtre italien).

Un nouveau conseil de cabinet a eu lieu aujourd'hui à deux heures 1/2 au Foreign Office. Tous les ministres y assistaient.

Les assassinats du major Mahon et de M. Lloyd, ministre protestant dont la mort avait produit une vive sensation en Irlande au mois d'octobre de l'année dernière, après s'être soustraits pendant plusieurs mois aux recherches de la justice, ont enfin été découverts. Ils ont été condamnés, d'un et l'autre, à être pendus. Les deux ont été exécutés dans la prison de la ville de Dublin, dans les environs de laquelle les deux crimes avaient été commis.

On lit dans le Standard. Le bruit courait aujourd'hui dans la cité, que le gouvernement avait été informé qu'une insurrection générale devait éclater en Irlande, et que le jour du soulèvement avait été fixé par les conspirateurs. Si le gouvernement irlandais n'a découvert qu'aujourd'hui l'existence d'une conspiration organisée, il était le seul dans le royaume à ignorer la situation du pays.

Les nouvelles reçues aujourd'hui des districts manufacturiers du nord sont en général satisfaisantes, comparativement à ce qu'elles étaient il y a quelques jours à peine. Des symptômes notables d'amélioration ont signalé les marchés du commencement de la semaine dans l'Yorkshire et le Lancashire. Cette amélioration est due en grande partie au magnifique aspect des récoltes et à une légère reprise des commandes pour le continent.

Par le Standard, arrivé ce matin à Portsmouth, nous avons des nouvelles de Lisbonne jusqu'au 13 juillet. A cette époque la crise ministérielle était encore. Lisbonne et le Portugal étaient d'ailleurs fort calmes. Les affaires en général fort peu animées.

### L'AUTRICHE ET L'ITALIE.

Nous avons déjà parlé des démarches faites récemment par le cabinet autrichien dans le but d'arriver à un arrangement pacifique avec le gouvernement provisoire de Milan. Nous allons compléter aujourd'hui, par quelques détails que nous empruntons au Spectateur de Londres, et que ce journal dit pouvoir garantir, ce que nous n'avons dit qu'en termes généraux. Au moment où la guerre va recommencer dans la Haute-Italie avec plus d'acharnement peut-être que jamais, il importe de constater, en face de l'Europe impartiale, de quel côté viennent les essais de conciliation, les propositions de paix, et de quel côté retombe la responsabilité du sang qui va encore couler, des dévastations qui vont de nouveau peser sur cette partie de la Péninsule.

C'est au nouveau ministre autrichien des affaires étrangères, à M. le baron de Wessenberg, successeur de M. le comte de Riquelmont, que revient l'honneur d'avoir pris l'initiative des ouvertures pacifiques et d'avoir émis, par un noble calcul d'humanité et de générosité, pour les faire, le moment où l'Autriche se voyait menacée d'un coup par l'armée de l'empereur, leur offrir une médiation de plus. M. le baron de Wessenberg envoya dans la première quinzaine de juin, à Milan, un ancien attaché à la légation impériale de Florence, M. de Schnitzer, avec mission de transmettre à M. le comte Casati, président du gouvernement provisoire, les propositions du cabinet autrichien. Ces propositions tendaient à ouvrir des négociations, tout à la fois pour un armistice et pour une paix définitive. Les bases posées par le cabinet de Vienne ne pouvaient pas laisser le moindre doute au gouvernement milanais sur la sincérité de l'Autriche. Cette puissance offrait la cession des provinces lombardes et la reconnaissance de l'indépendance complète de ces provinces sous des conditions fort équitables et fort acceptables. Elle demandait que la dette publique de l'empire fût proportionnellement répartie entre l'Autriche et le Milanais. Elle réservait quelques stipulations en faveur de divers produits de l'industrie autrichienne et certaines indemnités fort justes pour quelques dommages particuliers, résultant, soit de la guerre, soit de la cession de territoire proposée. Eh bien, M. Casati et ses collègues ont refusé d'entrer en négociation sur ces bases, sous prétexte que l'offre d'indépendance se limitait aux provinces lombardes au lieu de comprendre l'ensemble du royaume Lombardo-Vénitien dans lequel se trouve, par parenthèse, un territoire essentiellement allemand.

Si l'Autriche consentait à subir une pareille injure, si elle se laissait ainsi ravir ses frontières, si elle commettait ce suicide, elle serait coupable vis-à-vis d'elle-même, comme vis-à-vis de l'Allemagne entière dont elle deviendrait ainsi le rempart naturel et qu'elle réduirait à appuyer sur de petits Etats individuellement et même collectivement trop faibles pour la protéger contre l'invasion d'un tiers.

L'Autriche va donc avoir de nouveau recours aux armes, et tout paraît lui pressager cette fois un résultat prompt et décisif. Le cabinet autrichien a décidé que l'armée d'Italie serait renforcée de 60,000 hommes; les divers commandants militaires de l'empire ont reçu, à cet effet, l'ordre d'organiser et de diriger sur le théâtre de la guerre toutes les forces mobilisables. Les troupes qui s'y trouvent déjà, sont animées du meilleur esprit. Elles occupent toute la terre ferme de Venise, à l'exception d'un petit district. Les quatre délégations de Pavie, Vicence, Trévise et Rovigo sont entièrement en leur pouvoir. A la vérité, ce formidable pied de terre leur est disputé par la deuxième chambre de Turin, qui, dans la séance du 28 juin, a voté, sans plus de façons, la réunion des quatre délégations à la Sardaigne; mais il s'agit encore de prendre ces territoires, et on ne les prend pas à coups de plume. A son tour, Venise vient de décider elle-même sa réunion au royaume d'Italie, mais cette démonstration n'empêche pas que, depuis la prise du fort Cavanella, sur l'Adige, par le feld-maréchal-lieutenant de Welden, cette ville soit cernée aujourd'hui sur tout son périmètre depuis le fort jusqu'à Cortelazzo.

Le fort par son droit, par ses ressources, par ses positions prises, et la ville l'est aussi par l'adhésion de l'immense majorité de la population. La partie saine de la race germanique comprendra, nous espérons, chaque jour davantage, que la question qui se débat sur l'Adige et le Mincio n'est pas purement autrichienne et qu'elle a de l'avenir, de la sainteté, du main-

tenir de la nation allemande. Dans l'ordre des idées non équivoques de ces dispositions dans l'attitude pleine de sagesse internationale, lequel a demandé, dans la séance de l'Assemblée nationale de Francfort du 4 juin, que la question italienne fût ajournée jusqu'à la constitution du pouvoir central, c'est-à-dire, jusqu'à l'installation de l'archiduc Jean. Le comité international a manifesté plus clairement encore ses tendances, en refusant, avec le plein assentiment de l'assemblée, à quelques pétitionnaires du Tyrol méridional qui le demandaient par l'organe de plusieurs de leurs députés, l'autorisation de réunir Trente et Roveredo à la confédération italienne.

Nous donnons ci-dessous, d'après la Gazette de Vienne du 1<sup>er</sup> juillet, le texte de la déclaration du cabinet autrichien. Les termes dignes, fermes et modérés de ce document en sont la meilleure justification. Nous n'y reprendrions qu'un point. Le cabinet autrichien fait une sorte d'appel à l'intervention des puissances tierces en faveur d'une paix équitable. Dans l'état actuel des choses, cet appel nous paraît assez gratuit. C'est ici surtout, ce nous semble, que l'Autriche et l'Allemagne doivent s'appliquer l'axiome: Aide-toi, le ciel t'aidera.

Voici la déclaration dont il s'agit:

« Les intentions pacifiques du gouvernement autrichien ne sont nullement moins appréciées que là où précisément elles devraient l'être le plus, c'est-à-dire en Italie. Tout le monde sait d'où est venue l'attaque contre le gouvernement autrichien et comment il a été forcé d'adopter les mesures. Mais on ne sait pas aussi bien qu'en temps de paix, que le gouvernement autrichien, par esprit de conciliation, a essayé, dès le commencement des troubles, de mettre un terme aux maux de la guerre. Ses déclarations publiques en fournissent les preuves les plus éclatantes. Il donne aux populations agitées l'assurance la plus positive de ses intentions paternelles pour l'avenir; il promet, avec l'oubli complet de tout ce qui s'est passé, une constitution fondée sur la liberté et l'indépendance, une constitution qui dépasse de beaucoup tous leurs vœux et dans laquelle leur nationalité serait formellement reconnue et leur bien-être assuré. L'histoire dira plus tard comment il s'est fait que de telles promesses n'aient trouvé qu'un accueil haineux. Le gouvernement autrichien ne s'est pas découragé. N'ayant en vue que la réconciliation et la paix, il s'est attaché, même dans le temps où ses armes étaient victorieuses, à atteindre ce but. C'est à cet effet qu'il a engagé le gouvernement provisoire de Milan à entrer dans des négociations qui auraient pour base l'indépendance complète de la Lombardie, avec des conditions équitables en ce qui concerne les finances et le commerce, et, pour faciliter ces négociations, il s'est déclaré prêt à conclure un armistice. Nous ne savons si le gouvernement provisoire de Milan a été intimidé par le terrorisme populaire ou s'il a cru ne pas pouvoir accepter la réconciliation offerte. Le caractère bien connu, les antécédents des membres du gouvernement provisoire permettraient d'attendre une adhésion cordiale; mais le fait est qu'il a refusé d'entrer en négociations, sous prétexte que la question ne devait pas être considérée comme purement lombarde, mais bien comme une question italienne, et qu'à ce titre elle ne pouvait pas être traitée isolément. Par malheur, le gouvernement autrichien ne peut avoir affaire qu'à la Lombardie et ne reconnaît pas de puissance qui représente l'Italie. En outre, le gouvernement provisoire de Milan déclare qu'un arrangement ne sera possible que dans le cas où toutes les possessions autrichiennes en Italie seraient déclarées indépendantes. Il donne même à entendre que le Tyrol méridional devrait être compris dans ces possessions. Qu'on juge si une telle réponse aux offres si généreuses de l'Autriche est convenable, digne, juste et équitable, et si elle n'a pas plutôt l'apparence d'une insulte; qu'on juge s'il était même permis de poser de telles conditions à l'égard de territoires qui, non seulement ne sont pas, mais aussi ne le sont pas, devenus indépendants et dont quelques-uns ont même partie de l'Allemagne. Qu'on juge avec quels sentiments le gouvernement autrichien doit accueillir de telles déclarations, et de ce qu'il lui reste à faire quand ses offres de réconciliation sont rejetées d'une manière si insolente et que le rétablissement de la paix est différé d'une manière si arbitraire. »

« Mais ce gouvernement ne se laisse pas détourner de son but; il continuera à poursuivre le rétablissement de la paix; il ne cessera pas de manifester, à cet égard, son désir, sa résolution ferme, en même temps qu'il fera ce qu'il doit à son honneur, à l'honneur de ses peuples fidèles, en disposant de toutes ses ressources pour obtenir, par la force des armes, la paix qu'il n'a pu obtenir d'une autre manière, malgré ses instances formelles. Il ne cache ni ses desseins, ni les moyens qu'il veut employer pour atteindre un but si noble, si juste; c'est avec une égale franchise qu'il se prépare à continuer la guerre qu'on lui impose et à déclarer que la paix, une paix aussi prompte que possible, est le but de ses desirs. Il ne dépend pas de lui que l'effusion de sang n'ait pas encore cessé. Le gouvernement autrichien s'est montré favorable à un armistice accompagné de négociations de paix; le gouvernement provisoire de Milan, au contraire, trouve l'un et l'autre inadmissible, livré comme il l'est à son allié le roi de Sardaigne. La responsabilité de la prolongation de la guerre, et de tous ses maux tombe donc entièrement sur ceux qui refusent obstinément de faire cesser cette guerre. Le gouvernement autrichien a fait pour la pacification de l'Italie tout ce qui dépend de lui, et il est impossible de lui disputer ce mérite: qu'à leur tour, maintenant, les autres puissances qui désirent aussi la paix et qui ont à cœur de rétablir, prennent en main les intérêts de l'humanité et fassent prévaloir leur influence en faveur d'une pacification prompte sur les bases de la justice et de l'équité. Dans cette voie, les peuples d'Autriche ne resteront pas en arrière. Lorsque le parlement sera réuni, il prendra les mesures nécessaires pour que la vaillante armée, qui, sous les ordres de son vieux général s'est montrée, par sa fidélité et sa constance, si digne de son ancienne gloire, en combattant un ennemi supérieur, en nombre, puisse conquérir une paix honorable. »

### CHÉMIN DE FER DE MAESTRICHT A AIX-LA-CHAPELLE.

Le 26 juin dernier, la société du chemin de fer de Maestricht à Aix-la-Chapelle a tenu en cette dernière ville sa seconde Assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. von Solemacher, membre de la commission de contrôle.

Immédiatement après l'ouverture de la séance et la nomination des secrétaires chargés de rédiger le procès-verbal, il y a eu une longue discussion au sujet de prétentions du porteur de la procuration d'une maison de commerce, lequel, bien que n'étant pas lui-même actionnaire, soutenait néanmoins avoir le droit d'émettre des votes au nom des actionnaires qu'il représentait. Cette prétention ayant été combattue en vertu des art. 24 et 26 des statuts, le porteur de la procuration déclara qu'il voterait seulement au nom de sa maison de commerce, en se réservant expressément tous ses droits fondés sur les pleins pouvoirs qui lui avaient été accordés.

La direction a communiqué le rapport sur la situation de l'entreprise et les résultats obtenus, dont nous extrayons les renseignements suivants:

« Les terrains nécessaires à la construction du chemin de fer sur le territoire néerlandais ont été acquis presque entièrement par des arrangements amiables; mais l'étendue de terrain comprise entre la Ponthor, à Aix-la-Chapelle, et la frontière néerlandaise a dû être expropriée, de sorte que l'on a pris ou prend encore les mesures nécessaires pour combattre en justice les prétentions exagérées des propriétaires de ces terrains. »

« Dans la première moitié de la présente année on a pris du terrain compris entre la Ponthor et la station du chemin de fer rhénan, la portion nécessaire pour commencer les travaux dans le voisinage d'Aix-la-Chapelle.

» En résumant toutes les données, on obtient les chiffres suivants comme indiquant la situation actuelle des expropriations:

Sur le territoire néerlandais: Déjà acquis 139 hectares 89 ares 16 centiares, au prix de fl. 470,606.79; encore à acquérir 10 hectares 89 ares 58 centiares; total 150 hectares. 78 ares 74 centiares.

### Sur le territoire prussien.

Déjà acquis entre la Ponthor et la frontière néerlandaise 93 journaux 56 perches 21 pieds carrés, au prix de 51,971 thlr., dont il a été payé 10,968 thlr. 21 sgr. 6 pf.; à exproprier entre la Ponthor et la station du chemin de fer rhénan 74 journaux 96 perches 70 pieds carrés, qu'il faut réduire à 45 journaux 32 perches 90 pieds carrés, déduction faite des terrains déjà expropriés ou acquis et du Templerband cédé sans indemnité par la ville d'Aix-la-Chapelle pour la construction de la station; la valeur de la portion qui reste à exproprier sur cette partie du territoire est évaluée à 94,082 thlr.; ce qui porte le total des terrains à 133 journaux 89 perches 54 pieds carrés et le total des prix d'achat à 146,053 thlr., dont 15,873 thlr. 21 sgr. 8 pf. ont été payés.

» Sur le territoire prussien les travaux de terrassement et de maçonnerie, ainsi que l'empiérement, ont été adjugés pour une somme de 306,313 fl. 92 c. Mais un procès a été entamé relativement à la caution à fournir par l'adjudicataire, et il dépendra du résultat de ce procès si l'adjudication sera ou non obligatoire pour la société.

» L'insuccès des adjudications antérieures des travaux sur le territoire néerlandais a engagé la direction à soumettre les évaluations existantes à un nouvel examen, qui a fait adopter définitivement les chiffres suivants: 944,096 fl. 95 c. pour les travaux déjà exécutés ou encore à exécuter sur le territoire prussien, et 2,276,000 fl. pour les travaux à exécuter sur le territoire néerlandais, de sorte que l'ensemble de l'entreprise coûtera 4,212,969 fl. 74 c. Or, le capital social s'élevant à 4,340,000 fl., il restera disponible pour le matériel d'exploitation une somme de 623,030 fl. 26 c. L'exactitude de ces chiffres a été prouvée par les achats de terrains faits récemment.

» La nouvelle adjudication des travaux sur le territoire néerlandais aurait pu avoir lieu au printemps dernier, si les événements politiques ne l'avaient empêché.

» Afin de préserver la société des grands dangers que lui attirerait le non-achèvement de la voie avant l'expiration du terme de trois années fixé par convention des 9 et 12 février 1846, la direction a demandé au gouvernement néerlandais la prorogation de ce terme jusqu'au mois de février 1851 et un arrêté royal du 8 juin dernier est venu statuer favorablement sur cette demande.

» Par suite de la convention du 7 décembre 1847, l'exécution des travaux de terrassement dans la vallée de la Wildbeek, près Aix-la-Chapelle, a été confiée à un habile entrepreneur. Depuis cette époque, des travaux importants ont été accomplis de ce côté, ainsi que dans le Rahedal. — Tous ces travaux de terrassement et d'autres de même nature, pour lesquels le gouvernement prussien a fait une avance qu'on espère voir renouveler, ainsi que les travaux de maçonnerie les plus indispensables, sont provisoirement continués, mais seulement sur les points où, par suite de conventions conclues, ils ne pourraient être ajournés sans préjudice considérable pour l'entreprise entière.

» L'avance dont il est question ci-dessus s'élève à 32,000 thlr. soit 56,320 fl. qui doivent être remboursés au moyen du nouveau versement qui sera demandé pour la continuation de l'entreprise. La direction a cru devoir poser cette condition à l'acceptation de l'avance, parce que les événements politiques du printemps dernier et la perturbation qui en est résultée pour toutes les affaires avaient fait naître la nécessité de ne commencer aucun travail nouveau et de cesser même les travaux déjà commencés, en tant que des conventions existantes ne s'y opposaient pas; et l'on ne pourra procéder à leur entier achèvement que lorsque la confiance sera assez revenue pour offrir de nouvelles ressources au marché pécuniaire et pour assurer le paiement des avances qui ont été faites.

» Par la convention déjà citée des 9 et 12 février 1846, le gouvernement néerlandais s'était engagé à restituer la caution de 500,000 fl. par dixième et en proportion de l'extension donnée aux expropriations, travaux et fournitures. Conformément à cet engagement, la direction a reçu la restitution de quatre cinquièmes de cette caution (400,000 fl.) en certificats de dette néerlandaise à 4 p. c.; mais par suite de la baisse qu'ont éprouvée tous les fonds publics, ces effets ne pouvant être réalisés au comptant, ont été pour la plupart déposés chez des banquiers comme garantie d'un crédit de 150,000 fl. ouvert à l'entreprise. La direction a été forcée d'avoir recours à ce crédit, puisque depuis plus d'une année il n'avait pas été fait un nouvel appel de fonds et que divers paiements, principalement ceux destinés à solder l'achat de terrains, ne pouvaient plus souffrir aucun retard.

» La société a conclu divers marchés pour des fournitures: 1. avec la maison E. Kessler, fournitures de locomotives, pour une somme de 66,000 fl., sur laquelle il a été payé 22,000 fl.; 2. avec la société J. Cockerill, à Seraing, fournitures de locomotives et de rails, pour 1,276,000 fr.; 3. avec la maison Eberh. Hoesch et fils, de Duren, fournitures de rails, pour 120,420 thlr.; 4. avec divers marchands de bois, fournitures de billes, pour 20,000 thlr.

» Les fournitures mentionnées sous les numéros 2 et 3 devant avoir lieu dans le courant de la présente année, conformément au texte des conventions, il a été ouvert des négociations pour obtenir la prorogation des termes de livraison. Si les fournisseurs consentent à cette prorogation, alors faudra-t-il tout payer encore dans le courant de 1848 les 20,000 thlr. désignés sous le numéro 4. et une somme de 52,000 thlr. pour le prix d'achat et les intérêts des terrains déjà expropriés, mais pas encore payés sur le territoire prussien; ensemble 72,000 thlr. ou 126,720 fl.

» D'un autre côté, l'avoir de la société s'élève à 74,000 thlr. ou 139,200 fl., parmi lesquels sont compris 50,000 thlr. ou 90,000 fl. déposés chez des maisons de banque faillies et liquidées, et dont la perte à subir de ce chef ne sera pas considérable; mais on ne pourra pas encore si tôt disposer des sommes revenant à la société. On peut donc évaluer qu'il faudra, outre les fonds disponibles, encore 43,000 thlr. ou 84,480 fl. pour faire face aux dépenses de la présente année.

» En passant, il faut faire observer que la maison Oetler et C<sup>o</sup>, quoique comprise dans la liquidation depuis deux mois, remplira néanmoins tous ses engagements, comme elle l'a déjà fait en grande partie.

» En limitant les travaux, on a en même temps réduit le nombre des employés et des conventions conclues n'ont pas été renouvelées.

» La société du chemin de fer de Dusseldorf a obtenu du gouvernement l'autorisation nécessaire pour la construction d'un embranchement allant de la houillère dite Kämpchen, près la rivière le Worms, vers la station de Kohlscheid. Cet embranchement aura une longueur de 5 kilomètres 10 décimètres et ses frais de construction sont évalués à 44,570 thlr. (78,443 fl. 20 c.). Par suite d'une convention conclue avec la Société Union pour l'exploitation des houillères dans les environs de Worms, cette dernière s'est engagée entre autres à contribuer à la construction pour une somme de 12,000 thlr. (21,120 fl.).

» En considération de la grande utilité que cet embranchement pour l'augmentation du transport des houilles, la direction a, avec l'autorisation de la commission de contrôle, donné son assentiment à cette convention, pour autant que la société est intéressée à la réalisation du projet.

» Les recettes de la société s'élevaient au 31 décembre dernier à fl. 1,437,762.97, divisés comme suit: 80 p. c. du capital versé par les actionnaires, 71,427,793.84; compte des profits et pertes, 1,941,760.13; deudés restés en caisse et propriétés des houillères, 78,300; fonds de réserve, 1,815.00.

» Parmi les dépenses faites depuis l'origine jusqu'au 31 décembre dernier, on remarque: pour l'étude et la confection des projets, 55,000 thlr.; pour la surveillance technique, 3,104.05; pour les frais de travaux, 85,000 thlr.

ment du chemin... 125,900... avances pour le... établissement à... compter plus tard... 150,015,67... avances aux... pour frais d'actes... 25,032,89... pour achat de terrain sur le territoire hollandais... 258,425,80... territoire prussien... 23,861,96...  
reste du rapport... pas un grand intérêt; il concerne uniquement l'attribution des houillères domaniales de Kerkrade, cédées temporairement à la société par une loi de 1845, et qui semblent avoir produit des résultats assez satisfaisants, puisque le bénéfice réalisé sur la vente des mines figure sur la balance générale pour une somme de 10,306 fl. 84 c. après avoir entendu la lecture de ce rapport, l'assemblée a décidé que le dividende de 1847, s'élevant à 2 fl. 64 c. ou 1 1/2 thlr. par action, ne soit pas payé aux actionnaires, mais déduit du montant du prochain versement.

**NOUVELLES D'ALLEMAGNE.**

Dans la séance du 19 juillet, l'assemblée nationale de Francfort a discuté le rapport de la commission internationale sur la question limbourgeoise. La commission internationale a présenté les conclusions suivantes: L'assemblée nationale décide: 1° Que la résolution, telle qu'elle a lieu jusqu'ici du duché de Limbourg, faisant partie de la confédération germanique, au royaume des Pays-Bas sous une même constitution et une même administration, est incompatible avec la constitution fédérale allemande; 2° Qu'il n'y a pas de dire que la résolution prise par l'assemblée nationale dans sa séance du 27 mai et suivant laquelle les dispositions des différentes constitutions allemandes, lesquelles ne concordent pas avec la constitution générale, qu'elle est chargée d'établir, ne pourront, sans préjudice de l'union qu'elles ont eue jusqu'ici, être envisagées comme valables que dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec la constitution générale; 3° Que l'assemblée nationale se réserve de ratifier l'arrangement de cette question.

Ces motions ont été adoptées presque unanimement par l'Assemblée.

Un article additionnel, proposé par M. Clément de Bonn, a été également adopté.

Cet article invite le pouvoir provisoire central à donner suite immédiatement et en conséquence aux résolutions susdites, ainsi que l'exige l'urgence des circonstances. Par ordonnance du 16 des mois, le ministre de l'empire pour le département de la guerre a invité les ministres de la guerre des différents Etats de l'Allemagne à lui faire connaître le vicar de l'empire, à lui adresser un rapport de toute la force armée de l'Allemagne. Il enjoint aux différents ministres de la guerre de réunir, en parade le dimanche 5 août 1848, toutes les troupes fédérales dans leurs garnisons respectives, de les informer que le vicar de l'empire a pris le commandement supérieur de toutes les troupes allemandes, de leur donner lecture de l'appel à la nation allemande, de leur faire porter en signe d'hommage un triple vivat au vicar de l'empire, de leur faire porter ce vivat, si les circonstances le permettent, d'un triple salut d'artillerie. A partir de ce jour, les couleurs fédérales doivent être portées, partout où cela n'a pas encore eu lieu, en cocardes sur les chapeaux et en rubans aux drapeaux.

Une correspondance de Berlin du 18 juillet annonce que la dette de l'Etat a restituée les 3 millions de thalers que l'Etat avait empruntés. On est généralement d'avis que pour le moment il ne sera plus encore donné suite à l'emprunt forcé.

On dit que le ministre du commerce a l'intention de proposer aux sociétés des chemins de fer de continuer leur exploitation aux frais de l'Etat, contre des rentes dont le minimum...

Le roi est arrivé hier soir dans cette capitale de retour de Francfort, et, d'après les bruits répandus que le vicar de l'empire a nommé le généralissime de toutes les troupes allemandes.

Les étudiants de l'Université ont envoyé à Carlshagen une députation accompagnée de quelques professeurs, pour solliciter du ministère le retrait de la mesure par laquelle l'autorité universitaire a dissous leur société démocratique. Ayant échoué dans cette démarche, ils ont envoyé une députation au parlement de Francfort et ils ont obtenu la ville au nombre de 500 à 600 voix se rendre à Passatz, dans la Bavière rhénane, où ils ont l'intention d'attendre le résultat de leur démarche. On attend ici avec anxiété les nouvelles de cette affaire, dans tous les cas fort désagréable pour les étudiants.

Les mesures sours, à une proclamation du vicar de l'empire, qui les engageait à ne pas mettre leur profession en question. Ils sont parvenus à se rendre en tête à tête, à midi, ils ont traversé tranquillement, marchant deux à deux, dans un bon ordre.

Wiesbaden (duché de Nassau), le 18 juin: On a essayé de délivrer quelques soldats qui ont été envoyés à la peine de la détention par un conseil de guerre. On a convoqué de la garde nationale a suffi pour déjouer ce plan. Plusieurs gardes nationaux de trois compagnies s'étant opposés à l'arrestation d'un des chefs des émeutes qui se trouvaient dans leurs rangs, ces trois compagnies ont été dispersées.

Un lien hier au sein de la chambre des représentants. Des auteurs des galeries ont voulu s'immiscer dans les débats.

Par suite de cette tentative portée à la liberté de la discussion, le président a fait évacuer les tribunes par la garde civique, qui avait été convoquée à cette occasion plusieurs arrestations. Mais celle-ci a été évitée spontanément les personnes qui se trouvaient dans les tribunes ont été arrêtées, ce qui a déterminé le gouvernement à faire venir de Mayence des troupes de cavalerie, composées de Prussiens et de Baviens, pour désarmer les émeutiers.

En conséquence, on a procédé à l'arrestation avec quatre canons et deux batteries de Wiesbaden de deux côtés différents.

Les Autrichiens ont le projet d'attaquer vivement la ville de Venise. On s'occupe, Chioggia subira le même sort. Venise, pour avoir de l'eau potable, devra l'envoyer chercher on ne sait où.

Le brigadier Nouvillas, près de Magrasa (Italie), a pris deux Arabes qui avaient recrutés des soldats pour la cause carliste. C'est le lieutenant-colonel Maurice Garri et son fils.

Le nouveau gouvernement provisoire a reconnu officiellement la république de Venise et les autres républiques...

proclamé et mis en vigueur... le comté de Drogheda, la ville de Cork, la ville de Waterford, les baronnies de Cork, Down, Caidon et Clord-Gibbon dans le comté de Cork; les baronnies de Kilculin, Middlethird et Gaultier dans le comté de Waterford.  
Hier, au commencement de la séance de la chambre des lords, le marquis de Londonderry a adressé une interpellation au président du conseil au sujet des derniers événements qui se sont passés en Espagne. Le noble lord a demandé si le gouvernement avait adressé quelque représentation au cabinet de Madrid à l'occasion de l'exécution du général Carlisle Ariza.  
Le marquis de Landowne a répondu que le général en question avait été fusillé avant qu'aucun agent britannique eût pu intervenir; que d'ailleurs, le gouvernement de S. M. désapprouvait hautement les actes de ce genre.  
Le comte de Malmesbury a fait remarquer que le prétendant à la couronne d'Espagne se trouve en ce moment en Angleterre; il espère que le noble lord se fera de son côté et fera de son mieux pour rappeler ceux de ses partisans qui ont rejoint les armées civiles en Espagne. Les sous-commissaires de ces individus ne peuvent pas leur vie et leur fortune, dans des tentatives de ce genre, se verront du prétendant l'ordre formel de ne pas se rendre en Espagne.  
Le marquis de Danvers a répondu: Quoique le gouvernement n'ignore pas que le personnage auquel il fait allusion le noble lord réside en Angleterre, tout individu en a le droit, nous ne sommes pas en mesure de passer en Espagne, mais il exerce aucun contrôle sur les tentatives de ce genre dans ce pays, ou qu'il soit responsable du caractère de ces tentatives ont pris. Si même le gouvernement est considéré comme un prétendant, il ne pourrait ni reconnaître le droit de ce personnage à l'autorité en Espagne. En fait, je n'ai pas lieu de croire que ce personnage ait aucune prétention à un trône.

Charles-Albert a quitté lui-même son quartier général le 13 pour se rendre au milieu de son armée et marcher en avant. On ne sait pas au juste le point qu'il se proposait d'atteindre, mais on suppose maintenant que c'est vers Mantoue qu'aura lieu l'action principale.

Dans une proclamation adressée aux Vénitiens, M. Castelli s'efforce de les rassurer au sujet des prétendus mystères que le gouvernement déroberait à leur connaissance. Tous les faits avantageux ou sinistres, quels qu'ils soient, seront annoncés au public. Le devoir de tous est de conserver la Vénétie libre et indépendante. Si Venise était perdue, l'Italie serait asservie pour toujours.

Un Anglais qui désire garder l'anonymat a fait don de 3,190 fr. au gouvernement provisoire de Venise, en témoignage de son intérêt qu'il prend à la cause italienne et de son approbation personnelle du choix que Venise a fait de la forme d'une monarchie constitutionnelle, la meilleure forme de gouvernement, et la mieux adaptée aux principes de la vraie liberté. Le donateur espère que son exemple trouvera de nombreux imitateurs parmi ses compatriotes.

Les ambassadeurs de Bavière et de Prusse paraissent devoir être chargés de régler avec Charles-Albert tout ce qui concerne le blocus de Trieste.

On écrit de Rome, 6 juillet, à la Gasette univ. d'Aug.: On vient de rendre publique ici une dépêche adressée le 15 juin par le cardinal Jorgia à Mgr Viale, prélat à Turin. Ayant été mise à la poste le 20, à Turin, on l'a interceptée et on l'a faite à la Gasette, qui en garantit l'authenticité, assure que les documents originaux ont été déposés à Milan. Le cardinal secrétaire d'Etat constate la haute satisfaction de S. S. sur le tenor de la conférence entre le nonce et le ministre des affaires étrangères, et dit que le pape se réjouit de beaucoup de la manière dont l'anglais envisage la question de Venise. Il n'a fait observer que le langage du ministre ne doit point être confondu avec la volonté de S. S., telle qu'elle a été exposée dans son allocution. Ces lignes ont fait un accompagnement à la dépêche, contenant les instructions en chiffres, lesquelles ont été immédiatement imprimées et distribuées, quoiqu'on convienne qu'on n'y comprend rien. L'effluence de la fonte est grande pour lire cette dépêche qui est placardée, mais comme le public a été très souvent déjà induit en erreur, il y a beaucoup à craindre de l'authenticité de ce document. Quoi qu'il en soit, cette communication n'en est pas moins fort remarquable, attendu que dans le cas où elle eût été inventée, elle laisse clairement percer ce qu'on en vus. Le ministre de la guerre passe, du prince d'Orléans à M. Marco Minghetti, qui se trouve à l'heure qu'il est au quartier-général de Charles-Albert. M. Lonnati a résigné le portefeuille des finances et a été remplacé par M. Marchetti; également donné sa démission, ce qui mettra fin à la division du secrétariat d'Etat. Le major d'Orléans de même résigné et est déjà parti d'ici. Le général Duranda est arrivé ici.

On écrit de Rome, 6 juillet, à la Gasette univ. d'Aug.: On vient de rendre publique ici une dépêche adressée le 15 juin par le cardinal Jorgia à Mgr Viale, prélat à Turin. Ayant été mise à la poste le 20, à Turin, on l'a interceptée et on l'a faite à la Gasette, qui en garantit l'authenticité, assure que les documents originaux ont été déposés à Milan. Le cardinal secrétaire d'Etat constate la haute satisfaction de S. S. sur le tenor de la conférence entre le nonce et le ministre des affaires étrangères, et dit que le pape se réjouit de beaucoup de la manière dont l'anglais envisage la question de Venise. Il n'a fait observer que le langage du ministre ne doit point être confondu avec la volonté de S. S., telle qu'elle a été exposée dans son allocution. Ces lignes ont fait un accompagnement à la dépêche, contenant les instructions en chiffres, lesquelles ont été immédiatement imprimées et distribuées, quoiqu'on convienne qu'on n'y comprend rien. L'effluence de la fonte est grande pour lire cette dépêche qui est placardée, mais comme le public a été très souvent déjà induit en erreur, il y a beaucoup à craindre de l'authenticité de ce document. Quoi qu'il en soit, cette communication n'en est pas moins fort remarquable, attendu que dans le cas où elle eût été inventée, elle laisse clairement percer ce qu'on en vus. Le ministre de la guerre passe, du prince d'Orléans à M. Marco Minghetti, qui se trouve à l'heure qu'il est au quartier-général de Charles-Albert. M. Lonnati a résigné le portefeuille des finances et a été remplacé par M. Marchetti; également donné sa démission, ce qui mettra fin à la division du secrétariat d'Etat. Le major d'Orléans de même résigné et est déjà parti d'ici. Le général Duranda est arrivé ici.

**NOUVELLES DE SUISSE.**  
On écrit de Berne, le 15 juillet: La diète, dans sa séance d'hier, a rejeté après une longue discussion, la proposition de Bâle, Compostelle et Genève tendant à apposer au nord du jour sur les réclamations de la diète germanique du gouvernement badois au sujet de la tolérance accordée par quelques cantons aux républicains badois réfugiés sur leur territoire. Puis, elle a décidé qu'une commission de cinq membres serait chargée d'examiner cette affaire, et que le directoire inviterait les cantons à prendre des renseignements sur l'état réel des choses dans la circonscription de leur territoire respectif.

**NOUVELLES D'ESPAGNE.**  
MADRID, 14 JUILLET. — Il parait de Madrid beaucoup de monde pour la Granja, on doit avoir lieu un baise-main en l'honneur de l'anniversaire de la reine Marie Christine.  
On avait fait courir les bruits les plus absurdes sur de prétendus désordres, à la Granja. On parlait d'une rixe entre soldats de différentes armées. Ce fait est entièrement faux. La tranquillité y était parfaite à la date des dernières nouvelles. La cour jouissait du plus grand calme dans cette délicieuse résidence, on y prépare des fêtes. La promenade sur la route de Ségorie est fort à la mode.  
Le ministre de grâce et justice publie une circulaire adressée aux archevêques, évêques, gouverneurs ecclésiastiques, présidents des tribunaux suprêmes, les pressant d'indiquer les besoins les plus urgents des diverses églises. Le gouvernement espère que les évêques et prélats diocésains s'attacheront à acquiescer et propager parmi les fidèles, l'esprit de paix et de réconciliation, attribut naturel de leur ministère évangélique, et pouvant contribuer à consolider la tranquillité et cimenter la mutuelle harmonie de l'église et l'Etat. Le gouvernement, de son côté, s'occupe de l'établissement de séminaires pour l'instruction du clergé.

Le bon vouloir réciproque de la cour de Madrid et du St-Siège est devenu tel, que rien ne s'oppose plus à ce que cette union cordiale soit encore consolidée par la présentation des lettres de créance de M. Brunelli, nonce du St-Siège.  
L'escorte des billets de la banque de St-Ferdinand n'est plus qu'à 1/2.  
Les bulletins de Vittoria sont favorables à la cause de la reine constitutionnelle. Une des factions de la Navarre a été mise en déroute par le brigadier Equilan dans les montagnes d'Arcon.  
On regarde la faction de Navarre comme entièrement dispersée et perdue. La Providence a favorisé visiblement la cause de la justice. Les émeutes des rues de Madrid, les tentatives de soulèvement au château de Séville, les promesses des Carlistas en Navarre, non seulement qu'à des désastres pour les ennemis du gouvernement, l'Europe doit voir que le gouvernement de la reine constitutionnelle d'Espagne a de la force et qu'il est tout dévoué à la cause de l'ordre.

Le brigadier Nouvillas, près de Magrasa (Italie), a pris deux Arabes qui avaient recrutés des soldats pour la cause carliste. C'est le lieutenant-colonel Maurice Garri et son fils.

**NOUVELLES D'ANGLETERRE.**  
On écrit de Dublin, le 15 juillet, à la Gasette univ. d'Aug.: On vient de rendre publique ici une dépêche adressée le 15 juin par le cardinal Jorgia à Mgr Viale, prélat à Turin. Ayant été mise à la poste le 20, à Turin, on l'a interceptée et on l'a faite à la Gasette, qui en garantit l'authenticité, assure que les documents originaux ont été déposés à Milan. Le cardinal secrétaire d'Etat constate la haute satisfaction de S. S. sur le tenor de la conférence entre le nonce et le ministre des affaires étrangères, et dit que le pape se réjouit de beaucoup de la manière dont l'anglais envisage la question de Venise. Il n'a fait observer que le langage du ministre ne doit point être confondu avec la volonté de S. S., telle qu'elle a été exposée dans son allocution. Ces lignes ont fait un accompagnement à la dépêche, contenant les instructions en chiffres, lesquelles ont été immédiatement imprimées et distribuées, quoiqu'on convienne qu'on n'y comprend rien. L'effluence de la fonte est grande pour lire cette dépêche qui est placardée, mais comme le public a été très souvent déjà induit en erreur, il y a beaucoup à craindre de l'authenticité de ce document. Quoi qu'il en soit, cette communication n'en est pas moins fort remarquable, attendu que dans le cas où elle eût été inventée, elle laisse clairement percer ce qu'on en vus. Le ministre de la guerre passe, du prince d'Orléans à M. Marco Minghetti, qui se trouve à l'heure qu'il est au quartier-général de Charles-Albert. M. Lonnati a résigné le portefeuille des finances et a été remplacé par M. Marchetti; également donné sa démission, ce qui mettra fin à la division du secrétariat d'Etat. Le major d'Orléans de même résigné et est déjà parti d'ici. Le général Duranda est arrivé ici.

proclamé et mis en vigueur... le comté de Drogheda, la ville de Cork, la ville de Waterford, les baronnies de Cork, Down, Caidon et Clord-Gibbon dans le comté de Cork; les baronnies de Kilculin, Middlethird et Gaultier dans le comté de Waterford.  
Hier, au commencement de la séance de la chambre des lords, le marquis de Londonderry a adressé une interpellation au président du conseil au sujet des derniers événements qui se sont passés en Espagne. Le noble lord a demandé si le gouvernement avait adressé quelque représentation au cabinet de Madrid à l'occasion de l'exécution du général Carlisle Ariza.  
Le marquis de Landowne a répondu que le général en question avait été fusillé avant qu'aucun agent britannique eût pu intervenir; que d'ailleurs, le gouvernement de S. M. désapprouvait hautement les actes de ce genre.  
Le comte de Malmesbury a fait remarquer que le prétendant à la couronne d'Espagne se trouve en ce moment en Angleterre; il espère que le noble lord se fera de son côté et fera de son mieux pour rappeler ceux de ses partisans qui ont rejoint les armées civiles en Espagne. Les sous-commissaires de ces individus ne peuvent pas leur vie et leur fortune, dans des tentatives de ce genre, se verront du prétendant l'ordre formel de ne pas se rendre en Espagne.  
Le marquis de Danvers a répondu: Quoique le gouvernement n'ignore pas que le personnage auquel il fait allusion le noble lord réside en Angleterre, tout individu en a le droit, nous ne sommes pas en mesure de passer en Espagne, mais il exerce aucun contrôle sur les tentatives de ce genre dans ce pays, ou qu'il soit responsable du caractère de ces tentatives ont pris. Si même le gouvernement est considéré comme un prétendant, il ne pourrait ni reconnaître le droit de ce personnage à l'autorité en Espagne. En fait, je n'ai pas lieu de croire que ce personnage ait aucune prétention à un trône.

proclamé et mis en vigueur... le comté de Drogheda, la ville de Cork, la ville de Waterford, les baronnies de Cork, Down, Caidon et Clord-Gibbon dans le comté de Cork; les baronnies de Kilculin, Middlethird et Gaultier dans le comté de Waterford.  
Hier, au commencement de la séance de la chambre des lords, le marquis de Londonderry a adressé une interpellation au président du conseil au sujet des derniers événements qui se sont passés en Espagne. Le noble lord a demandé si le gouvernement avait adressé quelque représentation au cabinet de Madrid à l'occasion de l'exécution du général Carlisle Ariza.  
Le marquis de Landowne a répondu que le général en question avait été fusillé avant qu'aucun agent britannique eût pu intervenir; que d'ailleurs, le gouvernement de S. M. désapprouvait hautement les actes de ce genre.  
Le comte de Malmesbury a fait remarquer que le prétendant à la couronne d'Espagne se trouve en ce moment en Angleterre; il espère que le noble lord se fera de son côté et fera de son mieux pour rappeler ceux de ses partisans qui ont rejoint les armées civiles en Espagne. Les sous-commissaires de ces individus ne peuvent pas leur vie et leur fortune, dans des tentatives de ce genre, se verront du prétendant l'ordre formel de ne pas se rendre en Espagne.  
Le marquis de Danvers a répondu: Quoique le gouvernement n'ignore pas que le personnage auquel il fait allusion le noble lord réside en Angleterre, tout individu en a le droit, nous ne sommes pas en mesure de passer en Espagne, mais il exerce aucun contrôle sur les tentatives de ce genre dans ce pays, ou qu'il soit responsable du caractère de ces tentatives ont pris. Si même le gouvernement est considéré comme un prétendant, il ne pourrait ni reconnaître le droit de ce personnage à l'autorité en Espagne. En fait, je n'ai pas lieu de croire que ce personnage ait aucune prétention à un trône.

proclamé et mis en vigueur... le comté de Drogheda, la ville de Cork, la ville de Waterford, les baronnies de Cork, Down, Caidon et Clord-Gibbon dans le comté de Cork; les baronnies de Kilculin, Middlethird et Gaultier dans le comté de Waterford.  
Hier, au commencement de la séance de la chambre des lords, le marquis de Londonderry a adressé une interpellation au président du conseil au sujet des derniers événements qui se sont passés en Espagne. Le noble lord a demandé si le gouvernement avait adressé quelque représentation au cabinet de Madrid à l'occasion de l'exécution du général Carlisle Ariza.  
Le marquis de Landowne a répondu que le général en question avait été fusillé avant qu'aucun agent britannique eût pu intervenir; que d'ailleurs, le gouvernement de S. M. désapprouvait hautement les actes de ce genre.  
Le comte de Malmesbury a fait remarquer que le prétendant à la couronne d'Espagne se trouve en ce moment en Angleterre; il espère que le noble lord se fera de son côté et fera de son mieux pour rappeler ceux de ses partisans qui ont rejoint les armées civiles en Espagne. Les sous-commissaires de ces individus ne peuvent pas leur vie et leur fortune, dans des tentatives de ce genre, se verront du prétendant l'ordre formel de ne pas se rendre en Espagne.  
Le marquis de Danvers a répondu: Quoique le gouvernement n'ignore pas que le personnage auquel il fait allusion le noble lord réside en Angleterre, tout individu en a le droit, nous ne sommes pas en mesure de passer en Espagne, mais il exerce aucun contrôle sur les tentatives de ce genre dans ce pays, ou qu'il soit responsable du caractère de ces tentatives ont pris. Si même le gouvernement est considéré comme un prétendant, il ne pourrait ni reconnaître le droit de ce personnage à l'autorité en Espagne. En fait, je n'ai pas lieu de croire que ce personnage ait aucune prétention à un trône.

proclamé et mis en vigueur... le comté de Drogheda, la ville de Cork, la ville de Waterford, les baronnies de Cork, Down, Caidon et Clord-Gibbon dans le comté de Cork; les baronnies de Kilculin, Middlethird et Gaultier dans le comté de Waterford.  
Hier, au commencement de la séance de la chambre des lords, le marquis de Londonderry a adressé une interpellation au président du conseil au sujet des derniers événements qui se sont passés en Espagne. Le noble lord a demandé si le gouvernement avait adressé quelque représentation au cabinet de Madrid à l'occasion de l'exécution du général Carlisle Ariza.  
Le marquis de Landowne a répondu que le général en question avait été fusillé avant qu'aucun agent britannique eût pu intervenir; que d'ailleurs, le gouvernement de S. M. désapprouvait hautement les actes de ce genre.  
Le comte de Malmesbury a fait remarquer que le prétendant à la couronne d'Espagne se trouve en ce moment en Angleterre; il espère que le noble lord se fera de son côté et fera de son mieux pour rappeler ceux de ses partisans qui ont rejoint les armées civiles en Espagne. Les sous-commissaires de ces individus ne peuvent pas leur vie et leur fortune, dans des tentatives de ce genre, se verront du prétendant l'ordre formel de ne pas se rendre en Espagne.  
Le marquis de Danvers a répondu: Quoique le gouvernement n'ignore pas que le personnage auquel il fait allusion le noble lord réside en Angleterre, tout individu en a le droit, nous ne sommes pas en mesure de passer en Espagne, mais il exerce aucun contrôle sur les tentatives de ce genre dans ce pays, ou qu'il soit responsable du caractère de ces tentatives ont pris. Si même le gouvernement est considéré comme un prétendant, il ne pourrait ni reconnaître le droit de ce personnage à l'autorité en Espagne. En fait, je n'ai pas lieu de croire que ce personnage ait aucune prétention à un trône.

proclamé et mis en vigueur... le comté de Drogheda, la ville de Cork, la ville de Waterford, les baronnies de Cork, Down, Caidon et Clord-Gibbon dans le comté de Cork; les baronnies de Kilculin, Middlethird et Gaultier dans le comté de Waterford.  
Hier, au commencement de la séance de la chambre des lords, le marquis de Londonderry a adressé une interpellation au président du conseil au sujet des derniers événements qui se sont passés en Espagne. Le noble lord a demandé si le gouvernement avait adressé quelque représentation au cabinet de Madrid à l'occasion de l'exécution du général Carlisle Ariza.  
Le marquis de Landowne a répondu que le général en question avait été fusillé avant qu'aucun agent britannique eût pu intervenir; que d'ailleurs, le gouvernement de S. M. désapprouvait hautement les actes de ce genre.  
Le comte de Malmesbury a fait remarquer que le prétendant à la couronne d'Espagne se trouve en ce moment en Angleterre; il espère que le noble lord se fera de son côté et fera de son mieux pour rappeler ceux de ses partisans qui ont rejoint les armées civiles en Espagne. Les sous-commissaires de ces individus ne peuvent pas leur vie et leur fortune, dans des tentatives de ce genre, se verront du prétendant l'ordre formel de ne pas se rendre en Espagne.  
Le marquis de Danvers a répondu: Quoique le gouvernement n'ignore pas que le personnage auquel il fait allusion le noble lord réside en Angleterre, tout individu en a le droit, nous ne sommes pas en mesure de passer en Espagne, mais il exerce aucun contrôle sur les tentatives de ce genre dans ce pays, ou qu'il soit responsable du caractère de ces tentatives ont pris. Si même le gouvernement est considéré comme un prétendant, il ne pourrait ni reconnaître le droit de ce personnage à l'autorité en Espagne. En fait, je n'ai pas lieu de croire que ce personnage ait aucune prétention à un trône.

proclamé et mis en vigueur... le comté de Drogheda, la ville de Cork, la ville de Waterford, les baronnies de Cork, Down, Caidon et Clord-Gibbon dans le comté de Cork; les baronnies de Kilculin, Middlethird et Gaultier dans le comté de Waterford.  
Hier, au commencement de la séance de la chambre des lords, le marquis de Londonderry a adressé une interpellation au président du conseil au sujet des derniers événements qui se sont passés en Espagne. Le noble lord a demandé si le gouvernement avait adressé quelque représentation au cabinet de Madrid à l'occasion de l'exécution du général Carlisle Ariza.  
Le marquis de Landowne a répondu que le général en question avait été fusillé avant qu'aucun agent britannique eût pu intervenir; que d'ailleurs, le gouvernement de S. M. désapprouvait hautement les actes de ce genre.  
Le comte de Malmesbury a fait remarquer que le prétendant à la couronne d'Espagne se trouve en ce moment en Angleterre; il espère que le noble lord se fera de son côté et fera de son mieux pour rappeler ceux de ses partisans qui ont rejoint les armées civiles en Espagne. Les sous-commissaires de ces individus ne peuvent pas leur vie et leur fortune, dans des tentatives de ce genre, se verront du prétendant l'ordre formel de ne pas se rendre en Espagne.  
Le marquis de Danvers a répondu: Quoique le gouvernement n'ignore pas que le personnage auquel il fait allusion le noble lord réside en Angleterre, tout individu en a le droit, nous ne sommes pas en mesure de passer en Espagne, mais il exerce aucun contrôle sur les tentatives de ce genre dans ce pays, ou qu'il soit responsable du caractère de ces tentatives ont pris. Si même le gouvernement est considéré comme un prétendant, il ne pourrait ni reconnaître le droit de ce personnage à l'autorité en Espagne. En fait, je n'ai pas lieu de croire que ce personnage ait aucune prétention à un trône.

proclamé et mis en vigueur... le comté de Drogheda, la ville de Cork, la ville de Waterford, les baronnies de Cork, Down, Caidon et Clord-Gibbon dans le comté de Cork; les baronnies de Kilculin, Middlethird et Gaultier dans le comté de Waterford.  
Hier, au commencement de la séance de la chambre des lords, le marquis de Londonderry a adressé une interpellation au président du conseil au sujet des derniers événements qui se sont passés en Espagne. Le noble lord a demandé si le gouvernement avait adressé quelque représentation au cabinet de Madrid à l'occasion de l'exécution du général Carlisle Ariza.  
Le marquis de Landowne a répondu que le général en question avait été fusillé avant qu'aucun agent britannique eût pu intervenir; que d'ailleurs, le gouvernement de S. M. désapprouvait hautement les actes de ce genre.  
Le comte de Malmesbury a fait remarquer que le prétendant à la couronne d'Espagne se trouve en ce moment en Angleterre; il espère que le noble lord se fera de son côté et fera de son mieux pour rappeler ceux de ses partisans qui ont rejoint les armées civiles en Espagne. Les sous-commissaires de ces individus ne peuvent pas leur vie et leur fortune, dans des tentatives de ce genre, se verront du prétendant l'ordre formel de ne pas se rendre en Espagne.  
Le marquis de Danvers a répondu: Quoique le gouvernement n'ignore pas que le personnage auquel il fait allusion le noble lord réside en Angleterre, tout individu en a le droit, nous ne sommes pas en mesure de passer en Espagne, mais il exerce aucun contrôle sur les tentatives de ce genre dans ce pays, ou qu'il soit responsable du caractère de ces tentatives ont pris. Si même le gouvernement est considéré comme un prétendant, il ne pourrait ni reconnaître le droit de ce personnage à l'autorité en Espagne. En fait, je n'ai pas lieu de croire que ce personnage ait aucune prétention à un trône.

proclamé et mis en vigueur... le comté de Drogheda, la ville de Cork, la ville de Waterford, les baronnies de Cork, Down, Caidon et Clord-Gibbon dans le comté de Cork; les baronnies de Kilculin, Middlethird et Gaultier dans le comté de Waterford.  
Hier, au commencement de la séance de la chambre des lords, le marquis de Londonderry a adressé une interpellation au président du conseil au sujet des derniers événements qui se sont passés en Espagne. Le noble lord a demandé si le gouvernement avait adressé quelque représentation au cabinet de Madrid à l'occasion de l'exécution du général Carlisle Ariza.  
Le marquis de Landowne a répondu que le général en question avait été fusillé avant qu'aucun agent britannique eût pu intervenir; que d'ailleurs, le gouvernement de S. M. désapprouvait hautement les actes de ce genre.  
Le comte de Malmesbury a fait remarquer que le prétendant à la couronne d'Espagne se trouve en ce moment en Angleterre; il espère que le noble lord se fera de son côté et fera de son mieux pour rappeler ceux de ses partisans qui ont rejoint les armées civiles en Espagne. Les sous-commissaires de ces individus ne peuvent pas leur vie et leur fortune, dans des tentatives de ce genre, se verront du prétendant l'ordre formel de ne pas se rendre en Espagne.  
Le marquis de Danvers a répondu: Quoique le gouvernement n'ignore pas que le personnage auquel il fait allusion le noble lord réside en Angleterre, tout individu en a le droit, nous ne sommes pas en mesure de passer en Espagne, mais il exerce aucun contrôle sur les tentatives de ce genre dans ce pays, ou qu'il soit responsable du caractère de ces tentatives ont pris. Si même le gouvernement est considéré comme un prétendant, il ne pourrait ni reconnaître le droit de ce personnage à l'autorité en Espagne. En fait, je n'ai pas lieu de croire que ce personnage ait aucune prétention à un trône.

proclamé et mis en vigueur... le comté de Drogheda, la ville de Cork, la ville de Waterford, les baronnies de Cork, Down, Caidon et Clord-Gibbon dans le comté de Cork; les baronnies de Kilculin, Middlethird et Gaultier dans le comté de Waterford.  
Hier, au commencement de la séance de la chambre des lords, le marquis de Londonderry a adressé une interpellation au président du conseil au sujet des derniers événements qui se sont passés en Espagne. Le noble lord a demandé si le gouvernement avait adressé quelque représentation au cabinet de Madrid à l'occasion de l'exécution du général Carlisle Ariza.  
Le marquis de Landowne a répondu que le général en question avait été fusillé avant qu'aucun agent britannique eût pu intervenir; que d'ailleurs, le gouvernement de S. M. désapprouvait hautement les actes de ce genre.  
Le comte de Malmesbury a fait remarquer que le prétendant à la couronne d'Espagne se trouve en ce moment en Angleterre; il espère que le noble lord se fera de son côté et fera de son mieux pour rappeler ceux de ses partisans qui ont rejoint les armées civiles en Espagne. Les sous-commissaires de ces individus ne peuvent pas leur vie et leur fortune, dans des tentatives de ce genre, se verront du prétendant l'ordre formel de ne pas se rendre en Espagne.  
Le marquis de Danvers a répondu: Quoique le gouvernement n'ignore pas que le personnage auquel il fait allusion le noble lord réside en Angleterre, tout individu en a le droit, nous ne sommes pas en mesure de passer en Espagne, mais il exerce aucun contrôle sur les tentatives de ce genre dans ce pays, ou qu'il soit responsable du caractère de ces tentatives ont pris. Si même le gouvernement est considéré comme un prétendant, il ne pourrait ni reconnaître le droit de ce personnage à l'autorité en Espagne. En fait, je n'ai pas lieu de croire que ce personnage ait aucune prétention à un trône.

proclamé et mis en vigueur... le comté de Drogheda, la ville de Cork, la ville de Waterford, les baronnies de Cork, Down, Caidon et Clord-Gibbon dans le comté de Cork; les baronnies de Kilculin, Middlethird et Gaultier dans le comté de Waterford.  
Hier, au commencement de la séance de la chambre des lords, le marquis de Londonderry a adressé une interpellation au président du conseil au sujet des derniers événements qui se sont passés en Espagne. Le noble lord a demandé si le gouvernement avait adressé quelque représentation au cabinet de Madrid à l'occasion de l'exécution du général Carlisle Ariza.  
Le marquis de Landowne a répondu que le général en question avait été fusillé avant qu'aucun agent britannique eût pu intervenir; que d'ailleurs, le gouvernement de S. M. désapprouvait hautement les actes de ce genre.  
Le comte de Malmesbury a fait remarquer que le prétendant à la couronne d'Espagne se trouve en ce moment en Angleterre; il espère que le noble lord se fera de son côté et fera de son mieux pour rappeler ceux de ses partisans qui ont rejoint les armées civiles en Espagne. Les sous-commissaires de ces individus ne peuvent pas leur vie et leur fortune, dans des tentatives de ce genre, se verront du prétendant l'ordre formel de ne pas se rendre en Espagne.  
Le marquis de Danvers a répondu: Quoique le gouvernement n'ignore pas que le personnage auquel il fait allusion le noble lord réside en Angleterre, tout individu en a le droit, nous ne sommes pas en mesure de passer en Espagne, mais il exerce aucun contrôle sur les tentatives de ce genre dans ce pays, ou qu'il soit responsable du caractère de ces tentatives ont pris. Si même le gouvernement est considéré comme un prétendant, il ne pourrait ni reconnaître le droit de ce personnage à l'autorité en Espagne. En fait, je n'ai pas lieu de croire que ce personnage ait aucune prétention à un trône.

proclamé et mis en vigueur... le comté de Drogheda, la ville de Cork, la ville de Waterford, les baronnies de Cork, Down, Caidon et Clord-Gibbon dans le comté de Cork; les baronnies de Kilculin, Middlethird et Gaultier dans le comté de Waterford.  
Hier, au commencement de la séance de la chambre des lords, le marquis de Londonderry a adressé une interpellation au président du conseil au sujet des derniers événements qui se sont passés en Espagne. Le noble lord a demandé si le gouvernement avait adressé quelque représentation au cabinet de Madrid à l'occasion de l'exécution du général Carlisle Ariza.  
Le marquis de Landowne a répondu que le général en question avait été fusillé avant qu'aucun agent britannique eût pu intervenir; que d'ailleurs, le gouvernement de S. M. désapprouvait hautement les actes de ce genre.  
Le comte de Malmesbury a fait remarquer que le prétendant à la couronne d'Espagne se trouve en ce moment en Angleterre; il espère que le noble lord se fera de son côté et fera de son mieux pour rappeler ceux de ses partisans qui ont rejoint les armées civiles en Espagne. Les sous-commissaires de ces individus ne peuvent pas leur vie et leur fortune, dans des tentatives de ce genre, se verront du prétendant l'ordre formel de ne pas se rendre en Espagne.  
Le marquis de Danvers a répondu: Quoique le gouvernement n'ignore pas que le personnage auquel il fait allusion le noble lord réside en Angleterre, tout individu en a le droit, nous ne sommes pas en mesure de passer en Espagne, mais il exerce aucun contrôle sur les tentatives de ce genre dans ce pays, ou qu'il soit responsable du caractère de ces tentatives ont pris. Si même le gouvernement est considéré comme un prétendant, il ne pourrait ni reconnaître le droit de ce personnage à l'autorité en Espagne. En fait, je n'ai pas lieu de croire que ce personnage ait aucune prétention à un trône.

proclamé et mis en vigueur... le comté de Drogheda, la ville de Cork, la ville de Waterford, les baronnies de Cork, Down, Caidon et Clord-Gibbon dans le comté de Cork; les baronnies de Kilculin, Middlethird et Gaultier dans le comté de Waterford.  
Hier, au commencement de la séance de la chambre des lords, le marquis de Londonderry a adressé une interpellation au président du conseil au sujet des derniers événements qui se sont passés en Espagne. Le noble lord a demandé si le gouvernement avait adressé quelque représentation au cabinet de Madrid à l'occasion de l'exécution du général Carlisle Ariza.  
Le marquis de Landowne a répondu que le général en question avait été fusillé avant qu'aucun agent britannique eût pu intervenir; que d'ailleurs, le gouvernement de S. M. désapprouvait hautement les actes de ce genre.  
Le comte de Malmesbury a fait remarquer que le prétendant à la couronne d'Espagne se trouve en ce moment en Angleterre; il espère que le noble lord se fera de son côté et fera de son mieux pour rappeler ceux de ses partisans qui ont rejoint les armées civiles en Espagne. Les sous-commissaires de ces individus ne peuvent pas leur vie et leur fortune, dans des tentatives de ce genre, se verront du prétendant l'ordre formel de ne pas se rendre en Espagne.  
Le marquis de Danvers a répondu: Quoique le gouvernement n'ignore pas que le personnage auquel il fait allusion le noble lord réside en Angleterre, tout individu en a le droit, nous ne sommes pas en mesure de passer en Espagne, mais il exerce aucun contrôle sur les tentatives de ce genre dans ce pays, ou qu'il soit responsable du caractère de ces tentatives ont pris. Si même le gouvernement est considéré comme un prétendant, il ne pourrait ni reconnaître le droit de ce personnage à l'autorité en Espagne. En fait, je n'ai pas lieu de croire que ce personnage ait aucune prétention à un trône.

proclamé et mis en vigueur... le comté de Drogheda, la ville de Cork, la ville de Waterford, les baronnies de Cork, Down, Caidon et Clord-Gibbon dans le comté de Cork; les baronnies de Kilculin, Middlethird et Gaultier dans le comté de Waterford.  
Hier, au commencement de la séance de la chambre des lords, le marquis de Londonderry a adressé une interpellation au président du conseil au sujet des derniers événements qui se sont passés en Espagne. Le noble lord a demandé si le gouvernement avait adressé quelque représentation au cabinet de Madrid à l'occasion de l'exécution du général Carlisle Ariza.  
Le marquis de Landowne a répondu que le général en question avait été fusillé avant qu'aucun agent britannique eût pu intervenir; que d'ailleurs, le gouvernement de S. M. désapprouvait hautement les actes de ce genre.  
Le comte de Malmesbury a fait remarquer que le prétendant à la couronne d'Espagne se trouve en ce moment en Angleterre; il espère que le noble lord se fera de son côté et fera de son mieux pour rappeler ceux de ses partisans qui ont rejoint les armées civiles en Espagne. Les sous-commissaires de ces individus ne peuvent pas leur vie et leur fortune, dans des tentatives de ce genre, se verront du prétendant l'ordre formel de ne pas se rendre en Espagne.  
Le marquis de Danvers a répondu: Quoique le gouvernement n'ignore pas que le personnage auquel il fait allusion le noble lord réside en Angleterre, tout individu en a le droit, nous ne sommes pas en mesure de passer en Espagne, mais il exerce aucun contrôle sur les tentatives de ce genre dans ce pays, ou qu'il soit responsable du caractère de ces tentatives ont pris. Si même le gouvernement est considéré comme un prétendant, il ne pourrait ni reconnaître le droit de ce personnage à l'autorité en Espagne. En fait, je n'ai pas lieu de croire que ce personnage ait aucune prétention à un trône.

proclamé et mis en vigueur... le comté de Drogheda, la ville de Cork, la ville de Waterford, les baronnies de Cork, Down, Caidon et Clord-Gibbon dans le comté de Cork; les baronnies de Kilculin, Middlethird et Gaultier dans le comté de Waterford.  
Hier, au commencement de la séance de la chambre des lords, le marquis de Londonderry a adressé une interpellation au président du conseil au sujet des derniers événements qui se sont passés en Espagne. Le noble lord a demandé si le gouvernement avait adressé quelque représentation au cabinet de Madrid à l'occasion de l'exécution du général Carlisle Ariza.  
Le marquis de Landowne a répondu que le général en question avait été fusillé avant qu'aucun agent britannique eût pu intervenir; que d'ailleurs, le gouvernement de S. M. désapprouvait hautement les actes de ce genre.  
Le comte de Malmesbury a fait remarquer que le prétendant à la couronne d'Espagne se trouve en ce moment en Angleterre; il espère que le noble lord se fera de son côté et fera de son mieux pour rappeler ceux de ses partisans qui ont rejoint les armées civiles en Espagne. Les sous-commissaires de ces individus ne peuvent pas leur vie et leur fortune, dans des tentatives de ce genre, se verront du prétendant l'ordre formel de ne pas se rendre en Espagne.  
Le marquis de Danvers a répondu: Quoique le gouvernement n'ignore pas que le personnage auquel il fait allusion le noble lord réside en Angleterre, tout individu en a le droit, nous ne sommes pas en mesure de passer en Espagne, mais il exerce aucun contrôle sur les tentatives de ce genre dans ce pays, ou qu'il soit responsable du caractère de ces tentatives ont pris. Si même le gouvernement est considéré comme un prétendant, il ne pourrait ni reconnaître le droit de ce personnage à l'autorité en Espagne. En fait, je n'ai pas lieu de croire que ce personnage ait aucune prétention à un trône.

proclamé et mis en vigueur... le comté de Drogheda, la ville de Cork, la ville de Waterford, les baronnies de Cork, Down, Caidon et Clord-Gibbon dans le comté de Cork; les baronnies de Kilculin, Middlethird et Gaultier dans le comté de Waterford.  
Hier

La séance a commencé à trois heures moins un quart. Elle est terminée à quatre heures moins dix minutes. Voici le résultat :

Nombre des votants	781
Majorité absolue	391
Les représentants qui ont obtenu le plus de voix sont :	
MM. Armand Marrast	386
Lacrosse	341
Bac	37

Plusieurs voix perdues.

En conséquence, aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité, il va être procédé à un nouveau tour de scrutin.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants	765
Majorité absolue	383
MM. Armand Marrast	411
M. Lacrosse	334
M. Th. Bac	20

M. Armand Marrast est proclamé président de l'Assemblée nationale.

**COMMISSIONS MILITAIRES.**

Les quatre commissions militaires nommées le 9 juillet par arrêté du président du conseil chef du pouvoir exécutif, se sont réunies hier au palais de justice, MM. les colonels Courvoisier, d'Harbal, de l'état-major, Revon, du régiment de dragons, de Mavors, du 25e de ligne, et Cambière, du 1er régiment de cuirassiers, président, ont chacun une de ces quatre commissions, ont été introduits, avec les membres de leurs commissions, auprès de M. le général Bresson, qui, dans une courte allocution, a rappelé aux commissions l'objet de leur mission exceptionnelle.

Les commissions se sont immédiatement séparées, et chaque président a pris possession du local qui lui a été assigné; quatre greffiers ont été adjoints au commissaire, et un cinquième a été désigné pour remplir les fonctions d'archiviste.

Il est inutile de rappeler que ces commissions agissant administrativement et par mesure extraordinaire de sûreté générale, n'admettent aucune défense orale au nom des prévenus. C'est d'après les procès-verbaux d'arrestation et d'après les réponses faites dans les interrogatoires qu'elles forment leurs décisions. Aujourd'hui même elles ont statué sur un grand nombre de dossiers qui paraissent les plus complets et les mieux préparés à recevoir une solution.

Les mises en liberté ont été immédiatement signalées à M. le général Bertrand, président de la commission centrale d'enquête, qui est chargé de faire exécuter dans les forts dans lesquels se trouvent les détenus à mettre en liberté. Cette décision doit être exécutée dans les vingt-quatre heures conformément aux usages de la justice militaire.

Des décisions ont également été prises relativement à un certain nombre de détenus qui devront être transportés.

Plusieurs renvois devant les conseils de guerre, ont également été prononcés. Leurs noms seront transmis dans les vingt-quatre heures au général commandant la division, pour être statué à leur égard.

Tous les journaux de Paris sont d'accord pour déplorer la manière dont s'est terminée la séance d'hier de l'Assemblée. Le National dit à ce sujet :

C'est avec une profonde douleur que nous réadonnons compte aujourd'hui des débats de l'Assemblée. Nous n'avons pas encore assisté à un aussi déplorable spectacle. La fin de la séance a été signalée par un tumulte tel que nous renoncions à le décrire, mais qu'il est de notre devoir de qualifier dans les termes les plus sévères.

Hier, le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, a ouvert ses audiences de la rue de Valenciennes la première réception a été consacrée à la garde nationale. Des officiers ont été présentés en grand nombre.

Le général Cavaignac a reçu dans son cabinet les premiers officiers, commandants de bataillons, de compagnies et de compagnies de sapeurs, dans les terribles luttes qu'elles venaient de soutenir.

**THEATRE ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.**  
MARDI 22 JUILLET 1848. (REPRESENTATION N° 21.)  
**CHARLES VI,**  
grand-opéra en cinq actes et en sept tableaux, paroles de Casimir Delavigne et Germain Delavigne, musique de M. Halévy.  
On commencera à 6 heures et demie.

**PARTIE COMMERCIALE.**

**GRAINS, GRAINES, HUILES ET SPIRITUEUX.**

**GRONINGUE, 18 JUILLET.** — L'approvisionnement de la plupart des articles était plus important aujourd'hui, et comme la demande principalement pour la Fraise était assez animée, on pouvait très facilement réaliser les prix précédents.

Froment, Seigle, Sarrasin et Orge sans variations.

Froment : 127, 130 c rouge, d'Orléans, fl. 6 75; fl. 7, fl. 7 25; fl. 7 50. — 130, 127 c blanc, fl. 6 50, fl. 6 85, fl. 7, fl. 7 40. — 127, 130 c idem (smet) fl. 6 50, fl. 6, fl. 6 10, fl. 6 50.

Seigle : 128 c des col. agric. fl. 4 60, fl. 5. — 115, 116 c des Ombres fl. 4 40, fl. 4 40.

Sarrasin : 110, 116 c de sable gris, fl. 4 20, fl. 4 05, fl. 5 05. — 110, 113, 116 c idem fl. 4 45, fl. 4 85. — 110, 116 c des tourbières, fl. 4 20, fl. 4 10.

Orge : 95, 97 c de Hollande, fl. 3 30. — 99 c de Hollande, fl. 3 05, fl. 3 10, fl. 3 35, fl. 3 40. — 100 c de Hollande, fl. 3 50, 3 80. — 100 c encore paru au marché que deux parties de la hausse réelle, pas trop sèche, mais au reste assez bonne de qualité, du poids de 50 c. — Le 98 c de Hollande, vendu fl. 3 60.

Avoine peu de variations, et très bien vendu avec 5 à 10 c de hausse sur les précédents.

Gros grain, fl. 3 fl. 3 10, fl. 3 40, fl. 3 45. — 60, 75 c de Hollande, fl. 2 20, fl. 2 30, fl. 2 45, fl. 2 55. — 72, 73 c noir de Hollande, fl. 2 30, fl. 2 50.

Graines de Navette, fl. 68, fl. 70 les 1040 pièces.

Tourteaux de Navette, fl. 31. — (Amste) fl. 9 25, fl. 9 75.

Graines de Colza, fl. 10 25, fl. 11. — (Amste) fl. 9 25, fl. 9 75.

**LIÈGE, 19 JUILLET.**

HUILES. Phect.	GRAINES. hect.	TOUT. 100 k.
Colza	67 — 67 50	17 50 — 21 —
Idem rouge	73 — 73 50	— — —
Colza	— — —	23 — 25 —
Lin	75 50 — —	11 50 12 —
Caméline	— — —	14 60 — —
Chanvre	— — —	11 — 11 50

REVUE DES MARCHÉS DES GRAINS EN BELGIQUE. — Le mouvement de hausse qui s'était manifesté pendant deux semaines consécutives, s'est arrêté et a fait place à une baisse assez sensible pendant la semaine qui a fini le 25 juillet. Elle a été de 48 c. sur le froment et de 16 c. sur le seigle. Quant aux prix moyens sont respectivement fixés à 16 fr. 51 c. et à 9 fr. 75 c.

Sur le froment il y a eu hausse de 7 c. à Bruxelles; il y a eu baisse de 7 c. à Namur, de 23 c. à Anvers, de 67 c. à Bruges, de 75 c. à Arlon, de 95 c. à Liège, et de 95 c. à Hasselt. Pas de variation à Gand et à Mons.

Sur le seigle il y a eu hausse de 7 c. à Anvers; il y a eu baisse de 4 c. à Louvain, de 6 c. à Bruxelles; de 25 c. à Arlon; de 29 c. à Liège; de 40 c. à Hasselt.

D'après le marché de Namur, le marché de Namur n'a pas été coté.

Les tourteaux de Navette ont été de 672 hect. et de 677 hect. en seigle inférieures à la semaine précédente.

**D'APRÈS LE MARCHÉ DE BRUXELLES.** — On a vendu à la bourse de ce jour 10 last froment de Hollande, et 19 last de 122 liv., ainsi que 3 last Pol de 120 liv., le tout à 31 last seigle du pays de 120 liv. ont été traités à fl. 180 et 9 last froment de Hollande à fl. 230.

**BRUXELLES, 15 JUILLET.** — L'approvisionnement était minime, froment 55 à 60 gros, seigle 32 à 33 gros, orge 25 à 27 gros, pommes de terre 24 à 25 par boisseau, foin 12 à 15 le quintal, spiritueux 18 th. 20 gros.

**BRUXELLES, 18 JUILLET.** — Le seigle est peu offert sur place. Pour 85 c. on traitait 24 1/2 th. et pour qualité plus lourde 25 à 25 1/2 th. 82 c pour septembre/octobre on a payé 25 3/4 th.

GRAINES: Navet et navette d'hiver mêlés 60 th. Pour le navette seule on pourrait faire 58 1/2 th. Ce prix a été pour navet seul à livrer sous peu 64 à 62 th. bonne qualité. Navettes 59 à 60 th.

SPRITS: de la première main sur place et de seconde main sans faille 20 3/4 % payé. Pour août avec futails s'obtient à 21 1/2 %.

HUILES DE NAVETTES payées 9 2/3 th. sur place; pour septembre/octobre 10 1/12 th. payé, pour octobre/novembre 10 1/6 th. payé.

**BRUSLAU, 18 JUILLET.** — Froment blond 55, 60 à 63 gros; jaune 53, 56 à 60 gros.

SEIGLES 32, 34 1/2 à 37 gros.

ORGE 21, 26 à 28 gros.

AVOINE 19 1/2; 21 à 22 1/2 gros.

NAVETTES 69 à 70 gros.

SPRITS: 8 7/12 th. payé pour petites parties.

HUILES DE NAVET pour septembre et octobre 9 3/4 th. A.

Les demandes de grains étaient aujourd'hui très animées ce qui a de nouveau fait hausser les prix.

**MARCHÉS.**

**AMSTERDAM, 20 JUILLET.** — Les 269 tonneaux de Palmier exposés hier en vente publique, ont été vendus, la première qualité à fl. 18, la seconde à fl. 17. La Société de Commerce a vendu 5,600 ball. Café provenant de ventes publiques du mois d'Avril dernier, de 17 1/2 à 20 cents, d'après qualité. — Il a été vendu de la première main 78 boîtes de Café de Java, de 116 c. d'Archangel, fl. 142. — 226 c. de Wismar, fl. 158.

**VENTES PUBLIQUES ANNONCÉES.**

**AMSTERDAM.**

25 JUILLET. 83 caisses sucre de Surinam.

26 » 1202 paq. tabac de Java.

27 » 78854 kranj. sucre de Java par la Société de Commerce.

31 » Le koff Bernardina et l'allege hat Welvaeren.

7 Août. La frégate Sophia Maria, et quelques actions de différentes Sociétés d'armateurs.

15 » Une partie anons de baleine.

**ROTTERDAM.**

21 JUILLET. 206 bar. sucre de Nickerie.

25 » Env. 42000 kilos chanvre de Russie.

26 » 2000 balles café de Java.

**LONDRES, 18 JUILLET.** — Sucre Brav continue calme; il s'est vendu 415 bouc. de plant. britt. à 1 sh. plus bas que les prix de la semaine dernière. — Les ventes publiques ont consisté en 7400 b. de Maurice et 5800 b. de Bengale.

Le marché était au reste très peu réglé, puisqu'on assurait que sous la nouvelle loi le sucre raffiné étranger est admis en payant un droit de 2 sh. Par suite les raffineurs étaient peu portés à acheter aux prix précédents.

THÉ. La vente publique de ce jour consistait en 11,800 caisses de Café Congo. En tout il en a été vendu 4,800 c. des différentes sortes: le Congo à peu près aux prix derniers du marché. — Les premières qualités sont en hausse.

INDIGO: Les ventes publiques ont été continuées aujourd'hui. Sur 596 caisses offertes il en a été vendu 476 aux prix précédents. — La totalité vendue se monte à ce moment à 4036 caisses; demain les ventes seront terminées.

COCHONNETS: 73 sacs Honduras vendus à 3/8 à 4/1 qualités ordinaires et moyennes, les premières qualités 2 à 3 pence en hausse.

Café: On a exposé en vente publique 42 bouc. 150 ball. Jamaïque et env. 1500 ball. Ceylan, qui ont à peu près valu les mêmes prix que les jours précédents, à l'exception de 900 b. Ceylan retirés, ne pouvant réaliser le prix de 30 sh. pour le bon ordinaire.

Riz: 5,600 ball. de 180 lb. et 2000 b. de 140 lb. ont été très couramment vendus à 1 sh. 4 pence.

Sur: 44 sh.

**LIVERPOOL, 18 JUILLET.** — COTON: Marché calme et ferme; les affaires ont été modérées et les prix sans variations. On a fait 4000 balles dont 800 Amérique pour l'exportation et 500 par spéculation. On a traité 3500 balles Amérique de 3 1/4 à 5 3/4 d., 100 Egypte de 5 1/2 à 6 1/2 d., 200 Surate de 3 à 3 1/4 d.

**ANVERS, 20 JUILLET.** — CAFÉ: Les ventes de ce jour comprennent env. 300 balles Brésil à prix sans variation.

COTON: Nous avons à retenir la vente de 300 balles Mobile à divers prix.

RIZ: On a traité 8 à 900 balles Madras, à prix non cités.

STRENGTH. — Il s'est fait 150 caisses Havane blond, à différents prix.

VENTE PUBLIQUE DU 19. — CAFÉ. — 150 balles Brésil, plus ou moins avarié, de 35 à 36 1/2 centimes par 1/2 kg. en consommation.

**HAVRE, 18 JUILLET.** — COTON: Le mieux continue dans le marché aux cotons, et les prix sont de 50 c. à 1 fr. pour quelques sortes, au-dessus de ceux de samedi dernier. Les acheteurs ne trouvent, dans ce moment, qu'un faible choix.

Les ventes totales d'hier sont de 1,457 b.; celles de ce matin de 567 b.

**FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.**

**AMSTERDAM, JEUDI 20 JUILLET.** — A l'ouverture de la Bourse la tendance des fonds hollandais était à la baisse, mais les cours se sont rétablis et ont même fermé un peu en hausse sur la cote de la veille. Les affaires étaient surtout très animées en intégrales et en 4 %.

Des fonds étrangers, les ardoins, en deux sortes, étaient plus recherchés, et ont donné lieu à des affaires assez actives. Les portugais étaient également en hausse, par suite de l'amélioration qu'ils avaient éprouvée à la dernière bourse de Londres. Les autres fonds étrangers n'ont presque pas varié.

**ROTTERDAM, JEUDI 20 JUILLET.** — Des fonds hollandais les intégrales sont restés offerts en baisse. Des fonds étrangers les métalliques d'Autriche 2 1/2 % étaient également plus faibles. En général, la tendance a été défavorable dans tous les fonds.

**PARIS, MERCREDI 19 JUILLET.** — Peu de changement dans le cours de nos fonds. — Le 3 %, ouvert à 46 25, reste à 46 75 en hausse de 25 c.; et le 5 %, ouvert à 75, ferme, comme hier, à 75 75. — Il n'a circulé aucune nouvelle et les affaires ont été peu animées. La Banque de France a baissé de 40 fr. à 1,600 fr.; celle de la Banque d'Alger sont remontées à 875, en hausse de 50 fr. Les obligations de la ville ont monté de 5 fr. à 1,080. Les bons du trésor, comme hier, 17 % de perte, après avoir été négociés à 18 et 19 %; Vieille-Montagne, comme hier, à 2,300.

A terme, le 3 % ferme à 46 75 et le 5 % à 75 50.

Chemins de fer. — Le Lyon est monté de 7 50 à 8 52; le centre de 5 f. et le Havre 2 50; tandis que l'Orléans a baissé de 5 f. et le Rouen et le Versailles (rive gauche) de 2 50; ce sont les seules variations à signaler.

Fonds étrangers. — Le 5 % belge (1840) reste comme hier à 76 1/2 et le 5 % (1842) en baisse de 1/4 à 76 1/4; l'emprunt romain a également baissé de 1/4 à 63 1/2. Celui de Piémont est monté de 2 50 à 302 50. Il ne s'est rien fait dans les autres fonds étrangers.

**LONDRES, MERCREDI 19 JUILLET.** — Les nouvelles inquiétantes d'Irlande, pressées encore par les commentateurs, ont agi fortement aujourd'hui sur le marché des fonds publics. Des portefeuilles de la bourse les consolidés ont subi une baisse de 1 % sur les cours de clôture d'hier, et la tendance s'est maintenue à la baisse jusqu'à la clôture. Le nombre des affaires a été considérable. Les consolidés ont fermé à 87 3/4, 7/8 au compt. et 87 7/8, 3/4 à terme. 3 % red. 87 3/4, 3/4 à 88 1/8. Banque 196 1/2. Bons de l'échiquier 48 5/8. Les fonds étrangers étaient lourds, avec très peu d'affaires. Cours de clôture: Holl. 2 1/2 % 44 1/2, 45; 4 % 72 1/2. Esp. act. 12. Portug. 4 % 18 1/2. Mex. 17 3/8.

Les actions de chemins de fer étaient généralement en baisse par suite de la dépression des consolidés.

**ANVERS, JEUDI 20 JUILLET.** — 2 heures. — On a fait passablement d'affaires sur les fonds belges 2 1/2 %, qui ont été traités à 88 1/2, 3/4 et 88 1/4 et restent 88 1/4 au compt. et 5 % 76 1/4, 3/4 et reste P. de 4 1/2, 0, 0, 69, 0 fait et reste P. Fonds espagnols 5 0/0 8 11/16, 3/4, 0 fait, de 3 % dette intérieure 17 3/4 A. 2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2 % 38 3/16 % cours.

**BERLIN, MERCREDI 19 JUILLET.** — Les cours des actions de quelques chemins de fer étaient aujourd'hui en hausse, tandis que celles d'autres routes étaient faibles, ce qui fait que les ordres d'achats ou de ventes se sont effectués. Les affaires en général étaient de peu d'importance.

**MADRID, VENDREDI, 14 JUILLET.** — 3 % 20 3/8 à 7/16 au comptant (après la bourse 20 3/8 à 7/16 A., 20 1/2 P.); 5 % 11 7/8 (après la bourse 11 3/4 A.). — Dette sans intérêt 4 1/8 A., (après la bourse 4 A.). — Dette passive étrangère 3 3/4 A. — Coupons 8 P. — Titres provisoires 3 3/4 A. — La Banque de St-Fernand 70 A., 74 P. — Escompte de billets 4 % — Changes: Paris 4 55 P.; Londres, 43 50 P.; Marseille, 4 50 P.; Bayonne, 4 50 A.

**BOURSE D'AMSTERDAM DU 20 JUILLET.**

Dette act. 2 1/2 %	45	Dito..... 3	Certific. dit. 6
Dito dit. 3 %	52 1/2	Dito int. à 6 m 3	Pologne Gen. 6
Dito en liq. 3		Coup. Ardoins	Lots Pol. fl. 300
Dito dit. 4	70	Passive.....	Dito dit. fl. 500
Emp des f. O. 4	68 1/2	Defered.....	Amer. Phil. B. 6
S. d'Am..... 3	67 1/2	Det. off. à P.	Dito Act. de B.
Soc. de C. 4	137, 138	Portug. à 1. 8	Autr. Mét..... 5
Lac de Harl. 5		Dito dit. 4	Dito..... 2
C. de fer Holl.	73 1/2	D'int. à Conto	Dito..... 4
Dito..... 4		O. russe Hope 5	Bres..... 7 1/2
Belgique..... 4		Dito dit. 5	Dito 1843..... 5
D'Rotthsch. 2	36	Certific. dit. 5	N. Mexic..... 5
Esp. Act. 85 1/5	8 1/2	Dito dit. 4	Peru..... 6
Dito de 510 1/5	8 1/2	Bill. Steiglitz 4	Grenade..... 1
Dito Piéc. c. 5		Cert. à Hamb. 5	Venez..... 2 1/2
		Ins. au gr. 1. 6	

**BOURSE DE ROTTERDAM DU 20 JUILLET.**

PAYS-BAS. — Dette active 2 1/2 % 44 1/2 (Esp. Ard. int. L. 510 5 0/0)

Dito dit. 3 % 52 1/2 (Russie) — Emprunt 5

Dito en liq. 3

ESP. — Act. de L. 85 1/5 — Steiglitz 4

**BOURSE DE PARIS DU 19 JUILLET.**

Sp. c. au compt	46 75	Belg. 3 p. 1838	CHEMINS DE FER.
» fin cour.	46 75	» 2 1/2 1845	Paris St-Germ.
Emprunt 1847		Société génér.	Par. Vers. dr.
» fin cour.	75 75	Esp. ditte act.	» r. 5.
Sp. c. au compt	75 75	» différé.	» Orléans.....
» fin cour.	75 50	» nouv. 3 p.	» Rouen.....
Banq. de France	1000	» 1847 int.	Paris Nord.....
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.	» Stras.....
Belg. 5 p. 1840	76 1/2	Rome Em. 1844	» Lyon.....
» 5 p. 1842	76 1/2		Zim. Vieille M.
» 4 1/2 1844			» Gr. Montag.

**BOURSE DE LONDRES DU 19 JUILLET.**

Cons. Compt.	88 1/2	Péruviens.....	30, 35	Dito différée.	3, 3 1/2
D'en liquidat.	88 1/2	5 p. c. port.		Dito passive.	17, 17 1/2
Belges.....	66, 70	4 p. c. d. 1834.	18 1/2, 19 1/2	Mexique.....	37, 17 1/2
Hollande 4 p. c.	70 1/2, 72 1/2	Brsiliens.....	69, 71	Russie.....	98, 100
Dito 2 1/2 p. c.	45, 45 1/2	Det. cont. esp. 5	11 1/2, 12	Colombie.....	
		Dito. 3 p. c.....	21 1/2, 22 1/2	Quito.....	68, 72

**BOURSE D'ANVERS DU 20 JUILLET.**

Belg. C. de la	2 1/2	Autr. Métal. 5	Dette dit. 1838
D'É. 2 1/2		Dito 2 1/2	Dito pass. 1834
Cert. de la soc.	38 1/2	L. 2500 1838	Russie. Emp. à
» R. 2 1/2		Dito de 5000	Ann. R. C. 5
Emprunt.....	4	Port. L. de 300 305	Dito d'act. 5
Dito..... 4		Dito de 500	Pass. Dito 1.
Dito de 1840 5	76 1/2	Banq. Lots de	A. Berl. 1832
Dito 1842 5	76 1/2	» 50 1840.	Naz. Cent. Jales
HOLL. D'act. 2 1/2		Dito 1845.	ETAT ROMAIN. 5
		Esp. Ep. 1834 5	

**BOURSE DE BERLIN DU 19 JUILLET.**

Obligat. 3 1/2 73 1/2	Ch. Aix à Maest	Hollande 2 1/2
Russ. (Roths.) 98	Obl. de la S. C. M.	Lots de Pol. 500
Dito Steiglitz 4 79	» de Prus 84	Dito 300 62 1/2
Ch. de fer de Cologne	» de B. 84	Dito 300 62 1/2

**BOURSE DE FRANCFORT DU 19 JUILLET.**

Métalliques. 5	67 1/2	Métalliq. 2 1/2	35 1/2	Emp 1839	250 73
» 4	56	P. Banque.....	1200	P. Hollande.	2 1/2 45 1/2
» 3	39 1/2	Emp 1834	108 1/2	109 1/2	Espagn. d. int. 17 1/2
» 2 1/2		» du Nord.	107 1/2	108 1/2	

**BOURSE DE VIENNE DU 17 JUILLET.**

Métalliques. 5	75 1/2	Empunt 1834	123, 123 1/2	Act. de la Banq.	1105, 40
» 4	63 à 64	» 1839	83 1/2, 84 1/2	Lots de 500 fl.	
» 3	45, 45 1/2	Ch. de fer Milan.	64, 65	Dit. de 250	
» 2 1/2		» du Nord.	107 1/2, 108 1/2		

**BOURSE DE BRUXELLES DU 19 JUILLET.**

Emp. 1840 5 p.	76 1/2	P. E. V. 1843 5 p.	Act. N. ind. 2 1/2
» 1842 5 p. c.	76 1/2	A. Act. S. G. 5 p. c.	» A. réun. 4 p.
» 1834 4 p. c.	69	» S. G. 5 p. c.	» B. Fonc. 4 p.
» 1836 4 p. c.	61	A. Act. S. Nat. 4 p.	Espagn. Ardoins
» 1838 4 p. c.	51 1/2	P. S. G. 5 p. c.	» intérieur.
Dette act. 2 1/2 %		» de B. 1 1/2 p.	P. Naples 5 p. c.
S. G. et R. 2 1/2 %	38 1/2	P. R. 1811 5 p.	A. Romain 5 p. c.
E. V. 1832 4 p.			

**CHANGES D'AMSTERDAM DU 20 JUILLET.**

Paris court	110 1/2	Londres court	110 1/2
» 2/m	110 1/2	» 2/m	110 1/2
Madrid 3/m	110 1/2	A. Hamb. court.	34 1/2
Lisbonne 3/m	110 1/2	» 2/m	34 1/2
Gènes 2/m	110 1/2		

**CHANGES D'ANVERS DU 20 JUILLET.**

Amsterdam c. 1/2 % av. P.	2/m	Londres court.	25 5/8
» 2/m		» 2/m	25 5/8
Rotterdam c. 1/2 % P.	2/m	Hambourg c.	187 1/2
» 2/m			
Paris court	1/2 av.	2/m	

**CHANGES DE BERLIN DU 19 JUILLET.**

Amst. court.	144 1/2	Hamb. 2/m	150 1/2	A. Vienne 2/m	87 1/2
» 2/m	143 1/2	Londres 3/m	6 25 1/2	Franc. 2/m	56 20
Hamb. court.	151 1/2	Paris 2/m	8 1/2	P. St-Pet. 3/m	101 1/2

**CHANGES DE FRANCFORT DU 19 JUILLET.**

Amsterd. court.	101	A. Hamb. court.	88 1/2	A. Paris court.	94 1/2
» 2/m	100 1/2	» 2/m	87 1/2	A. 3/m	
Berlin court.	105	A. Londres court.	120 1/2	P. Vienne court.	105 1/2
» 3/m		» 2/m	119 1/2		

**CHANGES DE BRUXELLES DU 19 JUILLET.**

Amsterd. c. 1/2 % av.	Hambourg. c. j.	186 1/2	Paris. c. j.	1/2 av.
Frankfort. c. j.				